

UNIVERSITÉ DE YAOUNDÉ I

\*\*\*\*\*

ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE

\*\*\*\*\*

DÉPARTEMENT DE FRANÇAIS

\*\*\*\*\*



THE UNIVERSITY OF YAOUNDÉ I

\*\*\*\*\*

HIGHER TEACHER TRAINING  
COLLEGE

\*\*\*\*

DEPARTMENT OF FRENCH

\*\*\*\*\*

**LES ACTES DE LANGAGE DANS NGUM A JEMEA OU LA FOI  
INÉBRANLABLE DE RUDOLF DUALLA MANGA BELL DE  
DAVID MBANGA EYOMBWAN**

*Mémoire présenté et soutenu publiquement en vue de l'obtention du Diplôme de  
professeur de l'enseignement secondaire, deuxième grade (DI.P.E.S II)*

*par*

**Maurice ABBA**

*Licencié ès Lettres d'expression française*

*sous la direction de*

**Mme Rodolphine Sylvie WAMBA**

*Professeur des Universités*

**Année académique 2018-2019**

À mes parents

AMOUS BARA Thomas et Pauline AMOUS née ABILTIKAYE Pauline.

## REMERCIEMENTS

À la fin de ce travail de recherche, je voudrais exprimer ma gratitude à tous ceux qui ont contribué à sa réalisation. Je remercie :

- mon directeur de recherche, le Professeur Rodolphine Sylvie Wamba. Sa rigueur scientifique et ses multiples conseils m'ont orienté dans la rédaction de ce modeste mémoire ;
- tous les enseignants de l'École normale supérieure de Yaoundé en général et ceux des départements de français et sciences de l'éducation en particulier ; Monsieur Bernard Mbassi pour sa documentation ;
- mes oncles et tantes, les familles, Sidatoukou Lapi, Zigla, Bara Elvi David, Galgaba Matthieu, Bara Assoumadai et Kalabassou Daniel pour leur encouragement et leur soutien financier ;
- mes camarades de promotion pour leur soutien moral et multiforme : Ramdi Christophe, Kembang Marcel, Meyengue Rodrigue, Zanga Ze, Ngassa Bernadette, Akono Eboutou ; mes amis et frères en Christ de Melen pour leur soutien moral et spirituel ;
- mes frères et sœurs, cousins et cousines, pour leur encouragement ; ma grand-mère maternelle Eziti Anne qui ne cesse de me bénir et d'intercéder en ma faveur ;
- tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce travail.

## RÉSUMÉ

Le sujet qui fait l'objet de notre étude est intitulé : « Les actes de langage dans *Nguma Jemea ou la foi inébranlable de Rudolf Dualla Manga Bell* de David Mbanga Eyombwan ». La grille méthodologique que nous utilisons, se présente en trois étapes : l'identification, l'analyse et l'interprétation. La problématique centrale qui sous-tend cette recherche est la suivante : comment David Mbanga Eyombwan, dans *Nguma Jemea ou la foi inébranlable de Rudolf Dualla Manga Bell*, fait usage des actes de langage ? L'hypothèse principale est que les actes de langage constituent une stratégie d'écriture porteuse dans cette œuvre. À la fin de cette analyse, il ressort que les actes produits par Roehm et Niedermeyer sont pour la plupart un échec, par contre ceux énoncés par Dualla Manga et ses pairs sont heureux et ont produit d'effets perlocutoires sur les allocutaires. Ainsi, l'auteur met en exergue le patriotisme de Rudolf Dualla Manga Bell, matérialisé par les thèmes tels que la révolte, la résistance, le courage, etc. Malgré la supériorité et l'injustice des Blancs, le King Bell a mené à bien sa mission, celle d'aimer et de défendre son pays. L'auteur interpelle également le lecteur potentiel à être patriote.

**Mots-clés** : *acte de langage, valeurs illocutoires, affirmatifs, directifs, promissifs.*

## ABSTRACT

The topic of the present work titled: “Speech acts in *Ngum a Jemea ou la foi inébranlable de Rudolf Dualla Manga Bell* of David Mbanga Eyombwan”. The methodological framework we use has three stages: identification, analysis and interpretation. The central problem underlying this research is: how does David Mbanga Eyombwan, in *Jemea ou la foi inébranlable de Rudolf Dualla Manga Bell*, make use of speech acts? The main hypothesis is that speech acts are a promising writing strategy in this book. At the end of this analysis, it appears that the acts produced by Roehm and Niedermeyer are for the most part a failure, whereas those started by Dualla Manga and his peers are happy and have had perlocutory effects on the recipients. Thus, the author highlights the patriotism of Dualla Manga, evident in events such as revolt, resistance, courage and so on. Despite the superiority and injustice of whites, King Bell carried out his mission of loving and defending his country. The author also challenges the potential reader to be patriotic.

**Key words:** *Speech acts, illocutionary values, affirmatives, directives, permissive.*

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

**RDMB** : Rudolf Dualla Manga Bell

# **INTRODUCTION GÉNÉRALE**

## Présentation du sujet

La pragmatique linguistique est née de la théorie des actes de langage. Celle-ci stipule que la fonction du langage n'est pas seulement de décrire le monde, mais aussi d'accomplir des actions. L'initiateur de cette théorie est le philosophe britannique J.L. Austin. Dans son ouvrage : *Quand dire, c'est faire* (1970), celui-ci en pose les jalons. Elle s'est développée par J.R. Searle dans deux de ses ouvrages : *Les Actes de langage* (1972), et *Sens et expression* (1982).

Françoise Armengaud (2007 : 5) présente les différentes définitions de la pragmatique. Selon elle, la plus ancienne définition est celle donnée par Morris en 1938 : « *La pragmatique est cette partie de la sémiotique qui traite du rapport entre les signes et les usagers des signes.* » Définition très vaste, débordant le domaine linguistique (vers la sémiotique) et le domaine humain (vers l'animal et la machine).

Une définition linguistique est donnée par Anne-Marie Diller et François Récanati : *la pragmatique « étudie l'utilisation du langage dans le discours, et les marques spécifiques qui, dans la langue, atteste sa vocation discursive.* » Selon eux, tout comme la sémantique, la pragmatique étudie le sens. Elle traite aussi certaines formes linguistiques dont leur sens n'est déterminable que par leur utilisation.

Une définition intégrante apparaît sous la plume de Francis Jacques (1979) : « *La pragmatique aborde le langage comme phénomène à la fois discursif, communicatif et social* ».

Elle est considérée en même temps comme une discipline de la linguistique et un courant d'étude du discours, ou plus largement une certaine conception du langage. Sur le plan linguistique, « *elle est l'étude du sens des énoncés en contexte* », selon Moeschler (1985 : 23). Sur le plan discursif, toute théorie qui place en son centre des notions comme celles de connaissance partagée et d'inférence, est considérée comme « pragmatique ». Dans son acception la moins spécifiée, la pragmatique apparaît moins comme une discipline que comme une manière de caractériser un ensemble très diversifié de travaux (sur les interjections, les connecteurs, la détermination nominale, les proverbes, les rites de politesse, les interactions conversationnelles, etc.) qui récusent une étude immanente du système linguistique. Le terme « pragmatique » caractérise alors une certaine conception du langage, et plus généralement de la communication.



Selon Landragin, Catherine Kerbrat-Orecchioni distingue trois types de pragmatique :

*La pragmatique du premier type* ou pragmatique de l'énonciation qui étudie le langage en situation ;

*La pragmatique du deuxième type* qui envisage le langage comme un « moyen d'agir sur le contexte interlocutif et permettant l'accomplissement d'un certain nombre d'actes spécifiques » (les actes de langage) ;

*La pragmatique du troisième type* ou pragmatique interactionniste qui conçoit le langage comme un moyen d'échange et d'évolution par l'échange (Landragin, 2003 : 1). Notre sujet se situe au niveau de la pragmatique du deuxième type et est intitulé : « Les actes de langage dans *Ngum a Jemea ou la foi inébranlable de Rudolf Dualla Manga Bell* de David Mbanga Eyombwan. »

D'après Dubois et al. (2007 : 14), un *acte de langage* est « l'utilisation du langage comme une action, et non plus seulement comme un message. » Ce qui veut dire qu'en plus de la description du monde, le langage sert aussi à accomplir des actions. D'où la définition de Catherine Kerbrat-Orecchioni (2001 : 16) selon laquelle les *actes de langages* sont des « actions que l'on peut accomplir par les moyens langagiers (comme l'action de promettre ou d'ordonner, mais non point celles de courir ou de tricoter). » De ces deux définitions, il ressort que les actes de langage servent à agir sur autrui. Ils permettent également d'influencer son point de vue. Plusieurs théoriciens, pour les classifier, ont mis sur pied des taxinomies. Parmi celles-ci, nous pouvons citer la taxinomie de Searle. Ce dernier les répartit en cinq catégories : les affirmatifs, les directifs, les promissifs, les expressifs et les déclarations. Dans le cadre ce travail, nous nous intéresserons aux trois premières, car ce sont les plus représentatives et pourraient nous permettre de mieux construire le sens de l'œuvre.

Beaucoup d'écrivains ont rendu hommage aux nationalistes. Parmi eux, nous pouvons citer Mongo Beti qui a écrit *Remember Ruben* et David Mbanga Eyombwan qui a écrit *Ngum a Jemea ou la foi inébranlable de Rudolf Dualla Manga Bell*. C'est l'œuvre de celui-ci qui sera notre corpus. *Ngum a Jemea ou la foi inébranlable de Rudolf Dualla Manga Bell* est une pièce de théâtre, écrite en cinq actes. C'est une tragédie ayant pour personnage principal Rudolf Dualla Manga Bell. Elle a été rédigée en 1979, en duala et

traduite en français pour la première fois par Ebénézer Njoh-Mouelle en 1986 sous le titre : *Rudolf Douala-Manga patriote et martyr*. La version sur laquelle porte notre étude est publiée en 2007, aux Presses de l'UCAC (l'Université Catholique d'Afrique Centrale), avec la coédition de CICD (Centre d'Initiation à la culture Douala). Elle a été traduite par l'auteur lui-même, avec le soutien d'un groupe de personnes. Elle compte 144 pages. David Mbanga Eyombwan, dans cette œuvre, retrace l'histoire de l'une des figures emblématiques de la lutte anticolonialiste, Dualla Manga Bell. Ce dernier fut chef du peuple duala de 1910 à 1914 et a été assassiné le 08 août 1914. L'auteur présente ses qualités telles que le patriotisme, la bravoure et le courage. Par ailleurs, cette pièce comprend une occurrence abondante d'actes de langage. Ces derniers sont non seulement pléthoriques, mais également pertinents. La présentation de notre sujet nous amène à donner les raisons qui nous ont poussé à le choisir.

### **Motivations**

Nous nous sommes intéressé à l'étude de ce sujet pour les raisons suivantes :

- motivation d'ordre scientifique. Nous avons choisi pour corpus, un texte théâtral, car c'est un discours dialogué. Ce qui signifie que, les personnages sont pour la plupart de temps en situation de communication. Et, c'est à travers l'échange de parole, qu'il y a actes de langage. Ainsi, l'étude de ces derniers nous permettra de construire le sens de l'œuvre ;
- motivation d'ordre personnel. *Ngum a Jemea ou la foi inébranlable de Rudolf Dualla Manga Bell*<sup>1</sup> est inscrite au programme scolaire, en classe de terminale. Son étude, à travers les actes de langage, pourra nous aider à mieux cerner la vision du monde de l'auteur. Bien plus, nous avons aussi voulu analyser une œuvre qui relate la vie d'un patriote qui s'est sacrifié pour la cause commune. Telles sont les raisons qui nous ont poussé à choisir ce sujet. Qu'en est-il de l'objectif de la recherche ?

### **Objectif de la recherche**

La recherche que nous voulons effectuer a pour objectif de :

- construire le sens de l'œuvre *Ngum a Jemea* à travers l'analyse des actes de langage. Nous ne pouvons parler de l'objectif de la recherche, sans toutefois présenter l'état de la question.

---

<sup>1</sup>*Ngum a Jemea ou la foi inébranlable de Rudolf Dualla Manga Bell* sera désormais dénommé *Ngum a Jemea*.

## État de la question

Le domaine de la pragmatique n'est pas un champ inexploré. Beaucoup des travaux ont y été menés. À cet effet, plusieurs chercheurs se sont intéressés aux différents aspects de cette discipline parmi lesquels les actes de langage. Les travaux suivants ont été réalisés dans le cadre du mémoire de DIPES II.

Suzanne Aboudi (1997) aborde les actes de langage dans *Trois prétendants...un mari* de Guillaume Oyono Mbiya. À la fin de son analyse, elle aboutit à la conclusion selon laquelle, l'assertion et l'injonction sont des véritables stratégies pour influencer le point de vue d'une personne. En outre, les diverses valeurs présentent une faillite de l'autorité discursive. Elle intitule son mémoire de la manière suivante : « Les actes illocutoires dans *Trois prétendants...un mari* de Guillaume Oyono Mbia. »

Bibiane Lema Noah (1999) analyse l'injonction dans *La Tragédie du Roi Christophe* d'Aimé Césaire. Elle parvint au résultat selon lequel la valeur dominante des injonctions du Roi Christophe est l'ordre. Celui-ci est à l'origine des conflits et a une force négative. Son mémoire est intitulé comme suit : « Le discours injonctif dans *La Tragédie du Roi Christophe* d'Aimé Césaire. »

Cécile Rosine Mbia Effa (1999) étudie le pouvoir du langage dans *Hamlet* de Shakespeare. Elle démontre à la fin de son étude que l'assertion et la demande sont les actes de langage qui abondent dans cette œuvre. Son mémoire a pour titre : « Le langage comme manifestation du pouvoir dans *Hamlet* de Shakespeare. »

Jean-Paul Ngnonguiné (2002) analyse les actes illocutoires dans *Une tempête* d'Aimé Césaire. À l'issue de son analyse, il parvient au résultat suivant : les assertions, les injonctions, les interrogations et leurs valeurs dérivées sont des stratégies réelles pour influencer les opinions et les comportements d'autrui. C'est par les injonctions primitives et dérivées que Prospero s'efforce à subordonner Caliban. La multiplicité des valeurs illocutoires dérivées est une preuve de la faillite de l'autorité discursive. « Les actes illocutoires dans *Une tempête* d'Aimé Césaire » est le titre de son mémoire.

Paul Dayang (2008) aborde les actes de langage dans la *Croix du Sud* de Joseph Ngoué. Il montre à travers le pouvoir de mots (actes illocutoires et perlocutoires) les manifestations et les conséquences du racisme en Afrique du Sud. Il intitule son mémoire

de la manière suivante : « Analyse pragmatique : les actes de langage dans la *Croix du Sud* de Joseph Ngoué. »

Efraim Tehna Nguimbous (2012) étudie l'injonction dans *Petit-Jo, Enfants des rues* d'Evelyne Mpoudi Ngolle. À la fin de son étude, il tire la conclusion selon laquelle l'injonction rend compte des désirs des émetteurs et permet de dénoncer les injustices sociales. Son mémoire a pour titre : « La valeur pragmatique des énoncés injonctifs dans *Petit-Jo, Enfants des rues* d'Evelyne Mpoudi Ngolle. »

Elisabeth Nadine Abogo (2017) analyse l'exclamation et la relation interpersonnelle dans *Trois prétendants...un mari* de Guillaume Oyono Mbia. Elle démontre, à travers cette pièce, que la modalité exclamative est dotée d'une force impressive, car elle permet aux interlocuteurs d'interchanger ou d'interagir. Elle met également l'accent sur le récepteur, car sans lui, l'énoncé ne pourrait pas être compris. Donc, l'interprétation d'un énoncé ne saurait ne se limiter à l'émetteur : « La modalité exclamative et la relation interlocutive dans *Trois prétendants...un mari* de Guillaume Oyono Mbia » est le titre de son mémoire.

Au regard de tout ce qui précède, nous constatons que les uns et les autres n'ont pas analysé les actes de langage en se basant sur une taxinomie bien définie. Certains chercheurs, bien qu'en s'y appuyant, semblent la survoler en faisant un rapprochement avec l'implicite et les lois du discours. Nous voulons, à travers la taxinomie de Searle, analyser les actes de langage. Par ailleurs, nous avons aussi remarqué que notre corpus n'a pas encore été exploité sous cet angle de la pragmatique. Voilà ce qui fait en quelque sorte la particularité ou l'originalité de notre sujet.

### **Problématique**

La question centrale, qui sera l'épine dorsale de notre travail, est la suivante : comment David Mbanga Eyombwan, dans *Ngum a jemea*, fait usage des actes de langage ? Cette problématique principale se décline en plusieurs questions :

- Qu'entend-on par actes de langage ?
- Quelles sont les différentes catégories d'actes de langage présentes dans notre corpus ?
- Ces actes de langage traduisent-ils la vision de l'auteur ?

## **Hypothèses**

L'hypothèse générale est la suivante : les actes de langage constituent une stratégie d'écriture porteuse dans *Ngum a Jemea*. Les hypothèses spécifiques se présentent ainsi :

- Les actes de langage sont des actions produites par le moyen du langage.
- Les catégories d'actes de langage utilisées dans notre corpus sont les promissifs, les assertifs et les directifs.
- Chaque catégorie d'actes de langage véhicule un pan de la vision de l'auteur.

## **Cadre théorique**

Pour mener à bien cette étude, la théorie sur laquelle nous allons nous baser est celle de Searle. Elle est développée dans son ouvrage : *Sens et expression (Op.cit.)*. C'est dans ce dernier que Searle a classé les actes de langage en cinq catégories appelés *actes illocutoires*. Nous l'avons choisi parce qu'elle est mieux élaborée que celle d'Austin, car elle est fondée sur des critères bien précis. Elle vient en quelque sorte compléter celle de son prédécesseur. C'est par rapport à tous ces paramètres que nous nous sommes intéressés à cette théorie.

## **Approche méthodologique**

La démarche scientifique pour laquelle nous optons est la méthode empirique. Elle est structurée en trois étapes :

- l'identification : cette phase consiste à repérer tous les actes de langage pertinents que nous offre le corpus ;
- l'analyse : après avoir identifié ces actes de langage, nous les classons tout en les analysant ;
- l'interprétation : cette dernière phase consiste à donner un sens aux procédés analysés.

Pour mener à bien cette étude, il serait judicieux de la structurer en quatre chapitres : au premier, nous présenterons les actes de langage ; au deuxième, nous envisagerons l'étude des promissifs. Nous aborderons les affirmatifs au troisième et étudierons les directifs au quatrième.

## CHAPITRE 1 : APPROCHE THÉORIQUE DES ACTES DE LANGAGE

Ce chapitre a pour but de présenter la théorie des actes de langage. Pour ce faire, nous nous attarderons sur son origine et son évolution, ainsi que sur les différentes taxinomies d'Austin, de Searle et de Récanati.

### 1.1-L'ORIGINE ET ÉVOLUTION DE LA THÉORIE DES ACTES DE LANGAGE

#### 1.1.1- Les précurseurs

Plusieurs chercheurs ont lancé les bases de la théorie des actes de langage. Parmi ceux-ci, nous pouvons citer :

##### - E. Benveniste

Pour Benveniste, les différentes modalités qui reflètent les « comportements fondamentaux de l'homme parlant et agissant par son discours » sont au nombre de trois :

« On reconnaît partout qu'il y a des propositions assertives, des propositions interrogatives, des propositions impératives, distinguées par des traits spécifiques de syntaxe et de grammaire. Or ces trois modalités ne font que refléter les trois comportements fondamentaux de l'homme parlant et agissant par le discours sur l'interlocuteur : il veut lui transmettre un élément de connaissance, ou obtenir de lui une information, ou lui intimer un ordre. Ce sont les trois fonctions interhumaines du discours qui s'expriment dans les trois modalités de l'unité de phrase, chacune correspondant à une attitude du locuteur » (1966 : 130) ;

##### - K. Bühler

Les *fonctions du langage* que dégage **Bühler** (modèle « Organon » proposé en 1933) sont également au nombre de trois, mais ce ne sont pas exactement les mêmes : le processus de communication impliquant nécessairement ces trois ingrédients que sont le « monde », le locuteur et le destinataire. Tout énoncé est corrélativement doté des trois fonctions de *représentation*, d'*expression* et d'*appel* ;

##### - Ch. Bally, A. Reinach et A.H. Gardiner

Ils méritent une place particulière, car le premier propose de décomposer le contenu de tout énoncé en un *modus* appliqué à un *dictum*. Ce qui préfigure l'analyse en « valeur

illocutoire » vs « contenu propositionnel » que préconisera plus tard Searle. Le deuxième élabore au début du XXe siècle, une théorie des « actes sociaux », actes qui sont accomplis par le langage mais créent pour le récipiendaire certains droits et obligations. Le troisième affirme dans ses travaux menés dans les années 30 que le langage est avant tout, non point miroir de la pensée, mais *moyen d'influencer la conduite d'autrui* ;

**- B.K. Malinowski**

Ce chercheur défend avec beaucoup d'éloquence l'idée d'un langage-action : les énoncés peuvent accomplir par eux-mêmes des actions spécifiques, et ils peuvent aussi en accompagner d'autres. C'est pour cette raison qu'il a pu dire : « *il existe dans toutes les communautés des mots auxquels on reconnaît le pouvoir virtuel d'engendrer des actes. Prononcer un vœu, tracer une signature, et vous voilà lié pour la vie à un monastère, à une femme, à un cachot.* » Pour lui, « la principale fonction du langage n'est pas d'exprimer la pensée » ; « le langage est essentiellement un moyen d'agir » et doit être observé « en situation » ;

**- Ch. Morris**

On lui doit la distinction souvent reprise par trois types d'approches des signes, dites respectivement *syntactique*, *sémantique* et *pragmatique*, selon que les signes sont envisagés dans les relations qu'ils entretiennent avec les autres signes de la phrase, avec leurs référents, ou avec leurs utilisateurs ;

**- L. Wittgenstein**

La thèse centrale de ce « philosophe du langage ordinaire » se résume dans cette formule : « Le sens c'est l'emploi » (Meaning is Use) ; décrire le sens d'un mot ou d'un énoncé par exemple : « Ceci est bon », c'est décrire l'acte qu'il permet d'accomplir (par exemple : « Je vous recommande ceci »).

Les précurseurs ci-dessus sont présentés par Kerbrat-Orecchioni (Op.cit. : 6-8). Avant de passer aux types d'énoncés, notons une fois de plus que les fondateurs de la théorie des actes langage demeurent Austin et Searle.

### **1.1.2-Les Types d'énoncés**

Au début de sa théorie, Austin établit la distinction entre deux types d'énoncés : *les constatifs* et *les performatifs*.

### 1.1.2.1- Les énoncés constatifs

Un énoncé est dit *constatif*, lorsqu'il constate, affirme et décrit les choses sans les accomplir. C'est un énoncé qui permet de « constater l'état de choses dans le monde et le raconter comme tel » (Perret, 1994 : 74). Il décrit le monde et a une valeur de vérité.

**Exemple :** (1) Isaac est à la maison. (1) est vrai si seulement Isaac est à la maison. (2) Paul est arrivé. (2) est aussi vrai si seulement Paul est arrivé. Les valeurs de vérité qu'on attribue aux énoncés constatifs dépendent des conditions de vérité qui leur sont attachées.

### 1.1.2.2- Les énoncés performatifs

Le nom « performatif » dérive du verbe anglais *to perform* qui signifie *faire, accomplir*. Ce dernier est employé ordinairement avec le substantif « action ». Il indique qu'émettre un énoncé, c'est réaliser une action. Un énoncé *performatif* est celui-là qui ne se borne pas à dire un fait, mais qu'il fait lui-même quelque chose. Pour Kerbrat-Orecchioni (Ibid. : 9), c'est un : « *énoncé qui sous réserve de certaines conditions de réussite, accomplit l'acte qu'il dénomme, c'est-à-dire fait ce qu'il dit faire du seul fait qu'il le dise* ». Ainsi, les énoncés performatifs sont ceux qui accomplissent une action. Il existe plusieurs degrés dans la classe des performatifs :

- **Les performatifs purs** ou **explicites** et **les performatifs primaires**. Ils seront développés un peu plus bas. À présent, attardons-nous sur les quasi-performatifs et les énoncés intermédiaires.
- **Les quasi-performatifs** sont les « performatifs purs » qui peuvent se mêler à plusieurs manipulations sans toutefois perdre leur performativité. Nous pouvons avoir des manipulations suivantes présentées par Kerbrat-Orecchioni (Ibid. : 11) :

. *l'ellipse* :

**Exemple :** (3) La séance est levée.

. *la transformation passive ou impersonnelle, etc.*

**Exemple :**(4) Vous êtes condamné par la loi.

(5) Il est strictement interdit de composer avec les livres.

- **Les énoncés intermédiaires ou mixte** : ces énoncés sont définis par Austin comme des « constatifs en un sens, des performatifs en un autre » (Austin, 1970 : 90).



**Exemple :** (6) Je suis désolé.

Un énoncé performatif ne peut pas recevoir de valeurs de vérité. Il peut être heureux ou malheureux et l'acte peut échouer ou réussir. La réussite d'un acte performatif dépend de ses conditions de félicité. Tout comme les constatifs peuvent être vrais ou faux selon les conditions de vérité qui leur sont assignées ; les performatifs peuvent également être heureux ou malheureux suivant les conditions de félicité qui les régissent. Les conditions de nomination, de baptême, de mariage dépendent des conventions sociales et du respect de celles-ci, des attitudes des interlocuteurs qui doivent être en conformité avec les prescriptions liées à l'acte de langage accompli. Généralement, les deux conditions de succès primitives doivent être respectées :

- le locuteur doit s'adresser à quelqu'un ;
- son allocataire doit avoir compris ce qui a été dit dans l'énoncé correspondant à l'acte de langage.

La distinction constatif/performatif est tombée en désuétude, car il y a certains énoncés tels que (6) qui est doté d'une force illocutoire. Donc, il apparaît qu'il n'y a pas de barrière entre le constatif et le performatif. Voilà pourquoi l'opposition entre conditions de félicité et conditions de vérité n'est pas complète parce qu'elles peuvent se combiner sur le même énoncé. Selon Austin, il ne faudrait pas opposer les énoncés constatifs et les énoncés performatifs. Il faut plutôt faire la distinction entre les différents actes que le locuteur peut accomplir au moyen du langage. Ainsi, pouvons-nous distinguer trois types d'actes de langage.

### **1.1.3- Les types d'actes de langage**

C'est dans la huitième conférence de *Quand dire, c'est faire* qu'Austin distingue trois types d'actes :

#### **1.1.3.1- L'acte locutoire**

C'est un acte accompli dès lors qu'on dit quelque chose. C'est aussi selon Blanchet (1995 : 32), « le simple fait de produire des signes vocaux selon le code interne d'une langue. »

### 1.1.3.2- L'acte illocutoire

Un acte illocutoire est un acte accompli en disant quelque chose. Lorsqu'on analyse les actes illocutoires, on s'en tient surtout sur l'intention du locuteur. L'analyste veut savoir ce que le locuteur a voulu dire. Donc, au niveau de chaque énoncé, il faudrait dégager *l'intention* de locuteur. C'est pour cette raison que Searle a pu affirmer que : « il est essentiel pour les actes illocutoires (...) que les mots soient prononcés à l'intérieur de phrases, dans certaines situations, sous certaines conditions, et avec certaines intentions. » Donc, nous pouvons retenir les éléments essentiels suivants : les phrases, les situations d'énonciations, les conditions et les intentions. (Ibid. : 62).

### 1.1.3.3- L'acte perlocutoire

C'est un acte accompli par le fait de dire quelque chose. L'acte perlocutoire est la conséquence ou l'effet de l'acte illocutoire.

Si nous considérons l'énoncé suivant : (a) « Je te promets que je t'emmènerai à Paris le mois prochain. », l'énonciation de cette phrase correspond à l'accomplissement d'un acte locutoire, même en l'absence d'un allocutaire. Cependant, l'énoncé (a) constitue un acte illocutoire de promesse, si cet énoncé s'est adressé à un locuteur heureux et que les conditions de félicité qui lui sont attribuées soient véritablement respectées. Enfin, l'énonciation de (a) accomplit un acte perlocutoire, si elle permet de changer les attitudes ou les croyances du destinataire. Ce dernier peut, par exemple, être amené à penser que le locuteur lui accorde une certaine faveur.

Lorsqu'un locuteur B ordonne à un interlocuteur A : « Ferme la porte », l'acte illocutoire d'ordre aura par exemple pour effet perlocutoire que A s'exécute et aille fermer la porte, cet effet comportemental pouvant s'accompagner de divers effets cognitifs et psychologiques (sentiment d'humiliation, d'agacement ou de satisfaction).

C'est ce qu'a écrit Searle (Ibid. : 62) : « *si l'on considère la notion d'acte illocutoire, il faut aussi considérer les conséquences, les effets que de tels actes ont sur les actions, les pensées, ou les croyances, des auditeurs.* » Par exemple si je soutiens un argument, je peux *persuader*, ou *convaincre* mon allocutaire, si je l'avertis de quelque chose, je peux *l'effrayer* ou *l'inquiéter*, si je lui demande quelque chose, je peux *l'amener à faire* ce que je lui demande, si je lui fournis une information, je peux le *convaincre*, *l'éclairer*, *l'édifier*,

*l'inspirer, lui faire prendre conscience.* Les expressions notées en italique ci-dessus désignent les *actes perlocutoires*.

Mais, on peut aussi considérer que le perlocutoire réside déjà dans l'énoncé, sous la forme d'effets voulus ou prétendus et c'est alors que les choses se compliquent, car les valeurs illocutoires sont elles aussi prétendues par l'énoncé (elle correspond à l'intention que le locuteur manifeste à travers la formulation de son énoncé). Pour distinguer les deux types de valeur, on aura alors recours à la notion de règles ou de convention.

Pour Maingueneau (2009 : 17) : « *l'acte illocutoire est de nature linguistique, codé dans le système de la langue* », alors que « *l'acte perlocutoire n'est identifiable que dans chaque contexte.* » Ducrot (1980 : 16) va dans le même sens lorsqu'il affirme que :

« Les actes illocutoires sont déterminés par les règles spécifiques du discours (c'est une règle que les énoncés de telles formes, prononcés de telle façon, s'ils sont adressés dans tel type de circonstances, à des auditeurs déterminés obligent les locuteurs à comprendre, leur énonciation, si les conditions requises sont réalisées, constitue alors l'acte illocutoire de question). Les actes perlocutoires en revanche font intervenir des lois dont le champ d'application déborde de beaucoup de discours. »

Voici ainsi présenté les types d'actes de langage. Attardons-nous maintenant sur ses conditions de réussite.

#### **1.1.4.- les conditions de réussite d'un acte de langage**

Selon Kerbrat-Orecchioni (op.cit. : 28-29), on appelle « *condition de réussite* » d'un énoncé, l'ensemble « *des conditions qui doivent être réunies pour que sa valeur illocutoire ait quelque chance d'aboutir perlocutoirement.* » Prenons l'exemple de l'ordre « *Ferme la porte* » par lequel L prétend obtenir de A qu'il effectue l'acte en question. Pour que cet ordre ait quelque chance de réussir, il faut que soient réunies certaines conditions portant :

-*sur l'état de chose* : que la porte existe et ne soit pas déjà fermée au moment de l'énonciation de l'acte ;

-*sur le locuteur* : qu'il ait vraiment envie de voir la porte fermée (condition de sincérité) qu'il soit en position de donner des ordres à A (condition institutionnelle) ... ;

-*sur le destinataire* : qu'il ait la capacité matérielle et la disposition psychologique lui permettant d'exécuter l'ordre.

Certaines conditions sont générales et valent pour tous les actes de langage (les conditions normales de départ et d'arrivée), d'autres sont au contraire propres à une famille d'actes ou à un acte en particulier.

Par contre en ce qui concerne les *conditions institutionnelles*, leur importance apparaît surtout pour les formules performatives.

D'une manière générale, un acte de langage a quatre conditions de réussite. Il s'agit de condition de :

- personne : celui qui parle doit être la personne appropriée ;
- temps : ce qui est dit doit être dit au moment indiqué ;
- lieu : celui-ci doit être approprié ;
- parole : elle doit être celle qui mérite d'être prononcée.

Les conditions sus-citées sont énoncées par Austin. Qu'en est-il des constituants d'un acte de langage ?

### **1.1.5- Les composants d'un acte de langage**

Searle distingue deux composants d'acte de langage : *son contenu propositionnel* et sa *force illocutoire*. Le premier renvoie à l'assemblage des mots constituant la phrase énoncée. Quant au deuxième, il est défini par Kerbrat-Orecchioni (op.cit. : 28) comme : « *la composante de l'énoncé qui lui donne sa valeur d'acte.* » **Exemple** : les énoncés suivants : « Jean fume-t-il ? » et « Jean fume » ont le même « contenu propositionnel », mais pas la même « force illocutoire » ; le premier est une question, le deuxième une assertion, c'est-à-dire un énoncé qui peut être considéré comme vrai ou faux. La force illocutoire peut être désignée clairement par un verbe (« Je t'ordonne de sortir », « J'affirme qu'il dit la vérité »), mais parfois, elle n'est reconnue qu'au moyen de l'intonation et du contexte. Quelques années plus tard, Searle dans *Sens et expression* signale ou fait remarquer que l'expression « force illocutoire » est une « source de confusion » en ce sens que ces différentes forces s'opposent sur tout leur degré, par contre, elles se distinguent d'abord par leur nature et ensuite par leur « degré d'intensité dans la présentation du but illocutoire » (le degré n'étant qu'une composante parmi d'autres de la force). C'est pourquoi on peut préférer à ce terme ambigu de « force » celui de *valeur illocutoire*. C'est ce terme que nous allons désormais utiliser tout au long de ce travail. Donc, une fois de plus, le contenu d'un énoncé se décompose en : valeur illocutoire + contenu propositionnel (vi+cp). Il nous importe maintenant de parler des actes de langage directs et indirects.

## 1.1.6- Les actes de langage directs et indirects

### 1.1.6.1- Les actes de langage directs

Les *actes de langage directs* concernent les énoncés par lesquels le locuteur entend signifier exactement ce qu'il dit d'une manière littérale. Ils sont réalisés dans deux types d'énoncés : les énoncés *performatifs explicites* et les énoncés *performatifs primaires*.

- **Les performatifs purs** : ce sont des énoncés qui sont centrés autour d'un verbe conjugué à la première personne du présent de l'indicatif.

**Exemple** : Je vous remercie pour ce brillant exposé.

- **Les performatifs primaires ou implicites** : ce sont, en plus des performatifs purs, tous les énoncés qui contiennent une force illocutoire.

**Exemple** : Je serai là.

Pour Biloa (2004 : 234), ces énoncés :

« correspondent essentiellement aux trois grands types de phrases déclaratif, interrogatif et impératif. Un verbe performatif n'accomplit pas l'acte de langage. Celui-ci est accompli par l'emploi même du type de phrase associé par convention à un type d'acte spécifique. La phrase déclarative correspond normalement à un acte d'assertion, la phrase interrogative, à un acte de questionnement et la phrase impérative, à un acte d'injonction. »

**Exemples** : a-Tous les hommes sont égaux.

b-Es-tu à la maison ?

c-Mets-toi à genoux.

### 1.1.6.2-Les actes de langage indirects

D'après Searle (1982 : 71), on parle d'un *acte de langage indirect*, lorsqu'un :

«...locuteur énonce une phrase, veut dire ce qu'il dit mais veut dire encore quelque chose d'autre. Par exemple, un locuteur peut énoncer la phrase « Je veux que tu le fasses » en demandant à l'auditeur de faire quelque chose. L'énonciation a la signification incidente d'une affirmation mais a la signification première d'une demande, demande qui est adressée par l'entremise d'une affirmation. »

Pour Kerbrat-Orecchioni (Op.cit. : 35) un *acte de langage indirect* est un « *acte de langage formulé indirectement, sous le couvert d'un autre acte de langage.* »

L'acte de langage indirect est plus complexe que l'acte de langage direct. Il s'agit d'une combinaison de deux ou de plusieurs actes directs qui sont effectués simultanément

par une et même phrase. Dans un acte de langage indirect, nous distinguons un acte illocutoire primaire et un acte illocutoire secondaire. Le premier est non littéral, c'est-à-dire les indices ne sont pas présents ou moins visibles au niveau de l'énoncé linguistique et le second est littéralement exprimé par l'intermédiaire de la phrase. L'acte illocutoire n'est pas visible au premier abord. Vincent Dubost (1992 : 30) note que c'est « *par un jeu de dérivation faisant intervenir des connaissances d'ordre linguistique, conversationnel, pragmatique et factuel que l'interlocuteur y a accès.* »

(Kerbrat : 1986), citée par Riegel et les autres (1994) et reprise par Biloa, distingue deux types d'actes de langage :

#### **1.1.6.2.1- La dérivation allusive**

C'est le fait de feindre de n'avoir pas voulu dire, ce qu'on a pourtant voulu dire. Pour nous en convaincre, prenons les exemples suivants :

(1) Il fait froid ici !

(2) Cette choucroute est délicieuse.

En contexte ou en situation, ces deux énoncés peuvent être de formulation indirecte des requêtes : « Ferme la fenêtre ou porte » (1), « servez-moi encore la choucroute » (2). L'acte indirect ne supprime pas le sens littéral de l'énoncé. Il s'associe au sens littéral, car en contexte, il en est le prolongement.

#### **1.1.6.2.2- Le trope illocutoire**

On parle de *trope illocutoire*, lorsqu'un acte illocutoire est employé à la place d'un autre.

**Exemples :**

(1) Avez-vous l'heure ?

(2) Pouvez-vous fermer la porte ?

La valeur dérivée indirecte se substitue à la valeur littérale directe de la phrase. Les phrases (1) et (2) perdent leur valeur de question pour exprimer indirectement une requête. C'est aussi comme dans la métaphore ou la métonymie, où le sens dérivé vient écarter le sens propre pour « s'actualiser prioritairement ». C'est dans ce cas, qu'il semble juste de parler de « trope illocutoire », par rapport à « ce phénomène de renversement de la

hiérarchie des niveaux de contenus (évincement du contenu littéral au profit du contenu dérivé) » (Catherine Kerbrat-Orecchioni (Op.cit. : 42).

En bref, pour interpréter les actes de langage, il faut faire recours à la situation d'énonciation. À présent, attardons-nous sur les différentes taxinomies des actes de langage.

## **1.2- LES TAXINOMIES DES ACTES DE LANGAGE SELON AUSTIN, SEARLE ET RÉCANATI**

### **1.2.1- La taxinomie d'Austin**

D'après Austin, l'énonciation d'une phrase grammaticale complète, dans des conditions normales, correspond à la réalisation d'un acte illocutoire. Austin (1970 : 153) propose cinq « classes d'énonciations établies en fonction de leur valeur illocutoire » qu'il nomme ainsi : "verdictifs", "exercitifs", "promissifs", "comportatifs", "expositifs". Elles se présentent comme suit :

- *Les verdictifs* ou « actes judiciaires » (comme « acquitter », « condamner », « décréter », « apprécier », « mesurer », etc.).
- *Les exercitifs* qui formulent un jugement, favorable ou non, sur une conduite (ordonner, condamner, revendiquer, démissionner, etc.).
- *Les promissifs* (ou commissifs) visant à contraindre le locuteur à adopter une certaine conduite (« promettre », « s'engager », « jurer de », etc.).
- *Les comportatifs* exprimant une attitude de celui qui parle envers la conduite imminente ou antérieure de quelqu'un (« s'excuser », « remercier », « déplorer », « compatir », etc.).
- *Les expositifs* qui sont employés pour présenter une idée, mener une argumentation, éclaircir l'emploi des mots (« affirmer », « nier », « identifier », « interpréter », « expliquer », etc.).

### **1.2.2-La taxinomie de Searle**

C'est dans le premier chapitre de *Sens et expression* (1982) que Searle élabore une taxinomie des actes de langage, en se basant sur un certain nombre de critères

- i- Le but de l'acte illocutoire ;

- ii- L'ajustement réciproque entre les mots et le monde ; soit les mots « s'ajustent » au monde, comme dans une assertion, soit le monde « s'ajuste » aux mots comme dans une promesse ;
- iii- Les états psychologiques exprimés ;
- iv- Le contenu propositionnel impliquant des différences qui sont déterminées par des mécanismes liés à la force illocutoire.
- v- Le but illocutoire est représenté avec une force dépendant du degré d'explication de l'acte ;
- vi- Les statuts respectifs des interlocuteurs et leur influence sur la force illocutoire de l'énoncé ;
- vii- Les relations des énoncés avec les intérêts des interlocuteurs ;
- viii- Les relations au reste ;
- ix- Les différences entre les actes linguistiques, c'est-à-dire ceux qui sont communiqués (par exemple : déclarer la guerre) et ceux qui peuvent se réaliser avec ou sans langage (s'engager) ;
- x- La différence entre les actes institutionnels et ceux qui ne sont pas institutionnels ;
- xi- L'existence ou non d'un verbe performatif qui correspond à l'acte illocutoire ;
- xii- Le style de l'accomplissement de l'acte.

À partir de ces douze critères de classification, cinq grandes classes des actes de langage sont distinguées par Searle. Il revisite la proposition austinienne pour introduire sa propre taxinomie. Il la résume en ces mots :

« Si nous prenons l'acte illocutoire [...] comme unité d'analyse [...], nous découvrons qu'il y a cinq manières générales d'employer la langue, cinq catégories générales d'actes illocutoires. Nous disons à autrui comment sont les choses (assertifs), nous essayons de faire faire des choses à autrui (directifs), nous nous engageons à faire des choses (promissifs), nous exprimons nos sentiments et nos attitudes (expressifs) et nous provoquons des changements dans le monde par nos énonciations (déclarations) (p.32) ».

La classification ci-dessous est reprise par Kerbrat-Orecchioni (2001 : 20-21)



- 1- *Les assertifs* ont ainsi pour but « d’engager la responsabilité du locuteur (à des degrés divers) et leur direction d’ajustement va des mots au monde (affirmer, asserter, informer, etc.) ».
- 2- *Les directifs* ont un but illocutoire qui consiste « dans le fait qu’ils constituent des tentatives de la part du locuteur de faire faire quelque chose par l’auditeur » ; tentatives pouvant être « très modeste » (« inviter à », « suggérer », « prier », etc.) ou au contraire « ardentes » (« ordonner », « réclamer », « insister »), dépendamment du degré d’intensité de la présentation du but.
- 3- Concernant la catégorie des *promissifs*, Searle reprend la définition d’Austin : « ce sont des actes dont le but est d’obliger le locuteur (ici aussi à des degrés variés) à adopter une certaine conduite future. » Comme exemples des promissifs, nous avons : (« promettre », « offrir » ...)
- 4- *Les expressifs* quant à eux, ont pour but « d’exprimer l’état psychologique spécifié dans la condition de sincérité vis-à-vis d’un état de chose spécifié dans le contenu propositionnel. » Voici quelques exemples des expressifs : (« remercier », « féliciter », « s’excuser », etc.).
- 5- La classe *des déclarations* ou *déclaratifs* a pour caractéristique définitionnelle suivante :

« L’accomplissement réussi de l’un de ses membres garantit que le contenu propositionnel correspond au monde : si j’accomplis avec succès l’acte de vous désigner président, vous êtes président ; si j’accomplis avec succès l’acte de vous proposer candidat, vous êtes candidat ; si j’accomplis avec succès l’acte de déclarer l’état de guerre, c’est la guerre : si j’accomplis avec succès l’acte de me marier avec vous, nous sommes mariés » (Kerbrat-Orecchioni, op.cit. : 21).

Cette catégorie englobe tous les performatifs au sens strict du terme, dont le fonctionnement reposant sur l’existence dans le monde extralinguistique des institutions telles que l’église, la loi, la constitution, etc., et des règles rituelles bien définies. **Exemples** de déclarations (« déclarer », « nommer », « baptiser », etc.).

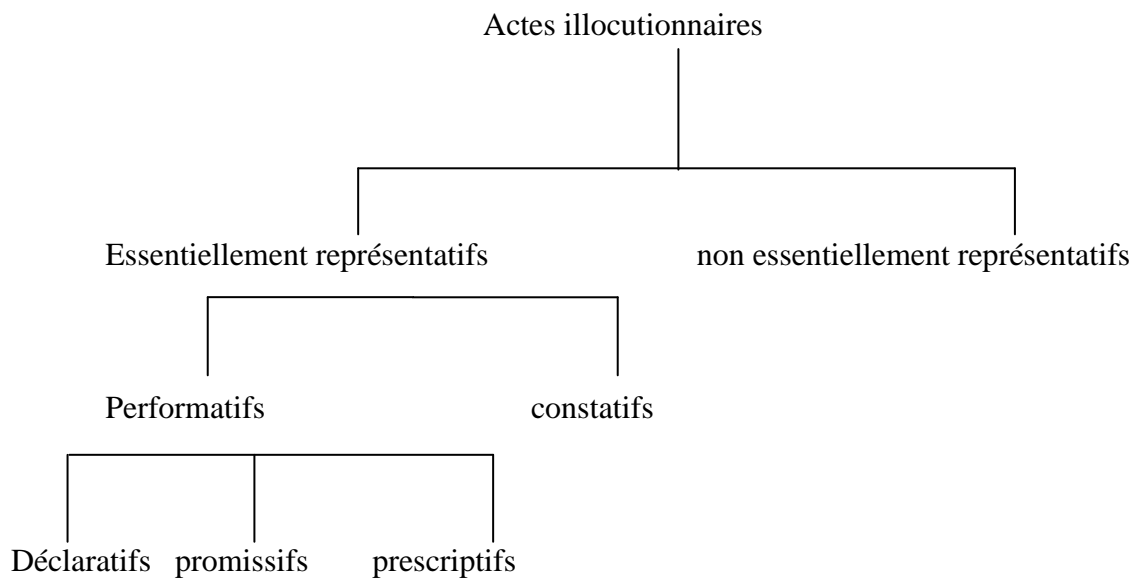
Terminons enfin par la présentation de la taxinomie de Récanati. Cette dernière est une « réformation » de celles de ses prédécesseurs : Austin et Searle.

### 1.2.3- La taxinomie de Récanati

Selon Françoise Armengaud (Ibid. : 92-93), Récanati résume sa classification en ces termes :

« Les actes "directifs", "promissifs" et "déclaratifs" de Searle sont tous des actes performatifs : le locuteur entend transformer, ou informer, la réalité par son énonciation. En ce qui concerne les actes déclaratifs, cette transformation est censée être immédiate, non pas (...) au sens temporel, mais au sens où l'énonciation est présentée elle-même comme 'causant' la réalité de l'état de choses représenté. Dans les autres cas, l'énonciation n'est cause qu'indirectement : la réalisation de l'état de chose auquel il fait référence est présenté comme à la charge du locuteur quand l'acte est promissif, et à celle de l'auditeur quand l'acte est prescriptif (ou, dans la terminologie de Searle, "directif"). »

Sa taxinomie se présente comme suit :



En définitive, il s'agissait de présenter la théorie des actes de langage. Tout compte fait, nous avons parlé de son origine et de son évolution, ainsi que des différentes taxinomies d'Austin, de Searle et de Récanati.

## CHAPITRE 2 : LES PROMISSIFS DANS *NGUM A JEMEA*

Searle définit les *promissifs* comme des actes illocutoires qui engagent la volonté du locuteur à faire des choses à autrui (ibid. :32). Ce qui signifie que le locuteur, en produisant ces actes, se donne le devoir de les d'accomplir. Ainsi, les différents types de promissifs identifiés dans notre corpus sont : les promesses, les serments, les souhaits et les menaces. Nous allons, tout au long de ce chapitre, essayer de les analyser et les interpréter.

### 2.1- LES PROMESSES ET SERMENTS

#### 2.1.1- Les promesses

Une *promesse* est le fait qu'une personne s'engage à faire quelque à autrui. D'après Searle, certaines conditions sont propres à la promesse, et font partie de sa définition en tant qu'acte spécifique. Il s'agit par exemple de la condition suivante : « *l'intention de L est que l'énoncé le mette dans l'obligation d'effectuer C.* » (Searle, cité par Kerbrat-Orecchioni op.cit. : 18). Les différentes promesses répertoriées dans *Ngum a Jemea* sont :

##### 2.1.1.1- Les promesses renvoyant à l'intronisation de R.D.M.B

Il s'agit de :

- 1- Dualla Manga : « Oui je le promets » (05 occurrences) pp.36-37
- 2- Mukudi Mikano : « Nous lui obéirons en toutes circonstances. » p.41
- 3- L'assistance : « Oui, il n'y parviendra pas. » p.31
- 4- Bele : « ... Mais pour ne pas rompre l'ordre établi, dès la nouvelle lune, j'enverrai mon fils qui me succédera sur le trône vivre à tes côtés, et tous deux, nous allons l'entourer de nos conseils. » pp. 25-26
- 5- Bebe : « Père, je m'y rends. » p.26

Dans le premier énoncé, Rudolf Dualla Manga Bell<sup>2</sup> s'engage à prendre ses responsabilités ou du moins promet d'être un chef responsable. En outre, on lui a demandé plusieurs fois s'il sera un bon chef, il a répondu par l'affirmative d'aimer son peuple et de défendre les intérêts de son pays. Il semble que c'est cet engagement qui a conditionné le comportement et la vie de Dualla Manga. Il restera ferme jusqu'à la fin de l'œuvre. Il finira

---

<sup>2</sup> Rudolf Dualla Manga Bell sera désormais abrégé RDMB

même par se sacrifier pour la cause de la nation. Cet énoncé a atteint son but illocutoire car Dualla Manga a tenu ses promesses. L'acte a également atteint ses effets perlocutoires puisque le King Bell était animé de courage, d'audace et d'abnégation. Ainsi pouvons-nous dire que cet énoncé a conditionné la vie de chef du peuple dans l'accomplissement de sa mission. D'où son **engagement patriotique**. Dans l'énoncé 2, Mukudi Mikano, au nom de tout le peuple, prend l'engagement de soutenir le roi. Quel qu'en soit ce qui arrivera, personne ne pourra l'abandonner. Que ce soit dans les bons et les mauvais jours, son peuple lui prêtera toujours main forte. Dans le troisième énoncé, personne, comme le promet l'assistance, ne pourra s'opposer à cette cérémonie. Le peuple a unanimement décidé que R.D.M.B soit le président du Ngondo pour la bonne marche du pays. Donc, quiconque se lèvera pour perturber la cérémonie d'intronisation sera puni de mort. À partir de ces énoncés, nous pouvons dire qu'il s'agit de l'amour de la patrie ou une fois de plus de l'engagement patriotique de King Bell. Par ailleurs, nous avons les énoncés 4 et 5 qui relatent l'historique du royaume de Douala. Au niveau de l'énoncé 4, Bele promet à son père de lui envoyer son fils gouverner à sa place. Cette promesse se matérialise par le verbe « envoyer » conjugué au futur simple de l'indicatif. Elle s'est réalisée par l'engagement de son fils Bebe d'aller séjourner auprès de son grand-père. D'où cette promesse qui se trouve au niveau de l'énoncé 4 : « Père, je m'y rends. » Cet énoncé montre à suffisance l'engagement fort et déterminant du fils cadet de Doo la Makongo. Ces deux énoncés sont rapportés par Mukudi Mikano, lors de l'intronisation de Dualla Manga Bell. Cet historique prouve que le King Bell est effectivement l'homme qui mérite de monter sur le trône de son ancêtre Doo la Makongo. Il semble que le témoignage de Mukudi à travers l'engagement de ses aïeux, a davantage galvanisé RDMB à s'engager dans la même voie pour ne pas être traité de lâche ou d'infâme.

### **2.1.1.2- Les promesses relevant de la défense de la nation**

Ce sont :

- 6- Dualla Manga : « Je n'y faillirai pas. » p.62
- 7- Ibid. « Je ne cautionnerai jamais le déguerpissement de tout un peuple au profit des colons européens » p.58
- 8- Ibid. « Nous n'accepterons jamais d'être traités comme des parias sur nos terres ! » p.59
- 9- Ibid. « Cela ne me fera pas baisser les bras. » p.68

10-Dibusi Dika et EkwallaEpee : « Nous le ferons ! » p.69

11-Kum Mbape : « Demain matin, nous demanderons également à être destitués. »  
p.69

Dans les énoncés 6, 7, 8 et 9, Dualla Manga s'engage à tenir ferme dans sa position. Au niveau de l'énoncé 6, il fait comprendre à Roehm qu'il va mener à bien sa mission. Cette promesse a atteint son but illocutoire, car le King Bell a tenu ferme jusqu'au bout. Il n'a pas trahi les siens. Il s'engage également au niveau de l'énoncé 7 à contrecarrer le projet d'assainissement de la ville de Douala. Ce qui importe à King Bell, c'est le bonheur de tous, c'est-à-dire le peuple Douala et les colons. Cette promesse a aussi atteint son but illocutoire, puisqu'il n'a pas changé d'avis jusqu'à la dernière seconde. En tant que président du Ngondo, soucieux et consciencieux du bien-être de la population, R.D.M.B a dit non à toutes les propositions faites par le Chef de région. Voilà pourquoi, il utilise le verbe « cautionner » pour faire croire à son allocataire qu'il n'est pas d'accord avec lui. Il lui dit enfin au niveau de l'énoncé 8 qu'ils ne perdront jamais leur dignité. Dualla Manga Bell estime que même s'ils n'ont rien, ils ne pourront jamais être marginalisés. Ils sont conscients du fait que leurs parents ont signé l'accord de protectorat avec les Allemands, mais ces derniers ne devraient pas les considérer comme des « esclaves ». D'après le King Bell, ils vont toujours respecter tout ce qui est écrit dans le traité, mais cela ne veut pas dire que les colons doivent les considérer comme des sous-hommes. Il s'engage au niveau de l'énoncé 9 que rien ne pourra le décourager. Qu'il ne soit plus chef du peuple, qu'importe, il continuera toujours la lutte jusqu'au bout. C'est pour cette raison qu'il promet qu'aucune chose ne l'empêchera. De ces différentes promesses analysées, nous pouvons dire que Dualla Manga défend la **dignité** de son peuple.

Dans les énoncés 10 et 11, les pairs de Dualla Manga promettent de le soutenir quoi qu'il arrive. Le King Bell, destitué par Roehm, vient rapporter la nouvelle à ses collaborateurs. Ces derniers, unis comme un seul homme, s'engagent corps et âme pour lutter contre leurs adversaires. C'est pour cette raison que Kum promet qu'ils réclameront aussi leur destitution. Bien plus, Dibusi et Ekwalla lui emboîtent le pas pour confirmer cet engagement. Voilà pourquoi ils soulignent : « Nous le ferons. » Cette promesse montre que Dualla Manga Bell et ses collaborateurs sont solidaires. La **solidarité** est le thème qui se dégage de ces promesses.

### 2.1.1.3- Les promesses évoquant la supériorité des colons

Les énoncés ci-dessus sont formulés par Roehm et Niedermeyer.

- 12-Roehm : « Nous achèterons tous les terrains où se trouvent vos villages actuels à raison de 40 pfennings le m<sup>2</sup> et vous recevez une indemnité d'expropriation. » p.55
- 13- Ibid. : « Tout est prévu pour que n'ayez aucun désagrément : nous aménagerons les embarcadères, dans des nouveaux quartiers, nous y construirons des routes, des écoles et des églises. » p.60
- 14- Ibid. « ...Vous et votre famille ne serez pas déplacés (...) Nous allons faire de vous un homme extrêmement riche : voici une mallette pour vous (...) tous vos enfants iront rejoindre leur frère aîné Alexandre Ndumb'a Dualla Manga Bell en Allemagne, dans la cour impériale où ils recevront une éducation princière. » Ibid.
- 15- Ibid. « Sa morale et sa réputation d'homme intègre ne résisteront pas aux offres alléchantes que je vais lui proposer... » p.46
- 16-Niedermeyer : « Vous finirez comme un serpent. » p.87

Dans les énoncés 12,13, et 14 Roehm promet à R.D.M.B d'acheter leurs terrains et de faire de lui, un homme extrêmement riche. Au niveau de l'énoncé 12, Roehm, dans sa position de chef de Région, promet à son ancien camarade d'acheter tous les terrains où se trouvent leurs villages et de les dédommager. Outre cela, il leur promet aussi de nombreux services afin que les Noirs ne puissent avoir aucun problème (promesse 13). Quant à Dualla Manga, il lui promet au niveau de l'énoncé 14, la richesse, tout en le rassurant qu'il ne sera pas déplacé. Il lui promet également une éducation princière à ses autres enfants. Toutes ces promesses n'ont pas atteint leur but illocutoire, car Dualla Manga s'en est opposé. Il les a considérées comme une insulte. En temps normal, une promesse devrait rendre celui à qui elle est adressée heureux. Mais nous remarquons que le King Bell les a balayées d'un revers de la main. Il les considère une fois de plus comme une sorte d'infamie. Seul un infâme ou un traître pourrait accepter de telles choses. Au niveau de l'énoncé 15, il promet que Dualla Manga va « tomber dans son piège ». Pour lui, le King Bell sera séduit par l'offre qu'on lui présentera. Toutefois, nous avons constaté que Dualla Manga l'a considérée comme une injure. Nous pouvons dire que cet énoncé n'a pas atteint son but illocutoire, car l'offre a été refusée. Donc, cet acte est malheureux. Ces promesses, bien qu'elles soient illocutoires, sont nulles et non avenues. C'est pour cette raison que Searle (op.cit. : 100-101) a pu dire que pour qu'une promesse soit sans défaut, « *la chose*

*promise doit offrir les caractéristiques suivantes : l'auditeur désire qu'elle soit réalisée, il considère qu'il a intérêt à sa réalisation, ou bien il préfère sa réalisation à sa non réalisation.* » Niedermeyer, au niveau de l'énoncé 16, promet à R.D.M.B qu'il finira comme un serpent. Ce qui sous-entend que le King Bell les a trahis et que sa fin sera comme celle d'un traître. Il le qualifie ainsi parce que Dualla Manga a refusé de collaborer avec eux. Selon lui, le chef du peuple devrait les aider à dominer ses frères. Cependant, celui-ci s'oppose plutôt contre eux. Lui à qui l'Allemagne a tout donné, lui qui était considéré comme un Allemand, comment se fait-il qu'il se ligue contre eux ? Nous comprenons tout simplement que Dualla Manga lutte pour la cause de sa patrie. Il a voulu défendre la dignité et la liberté de son peuple. C'est pour toutes ces raisons que le juge Niedermeyer l'a comparé à un serpent. Il est également nul et non avenu. Nous pouvons enfin dire que toutes ces promesses produites par Roehm et Niedermeyer relèvent de leur **supériorité**.

En somme, nous venons d'analyser les promesses identifiées dans notre corpus. Celles-ci étaient réparties en trois catégories. Les deux premières ont atteint leur but illocutoire, car les locuteurs se sont résolument engagés à accomplir ce qu'ils ont promis. La troisième par contre, n'a pas l'a pas atteint, puisque Dualla Manga a refusé de coopérer avec colons. Alors, nous pouvons dire que les promesses de cette catégorie sont malheureuses, car l'allocutaire les a considérées comme une moquerie voire une injure. Les thèmes qui se dégagent de deux premières sont : le **patriotisme** et la **dignité** du peuple. La **supériorité des Blancs** est le thème de la troisième. Qu'en est-il des serments ?

### **2.1.2- Les serments**

Selon Le Grand Robert de la langue française, un *serment* est une « *affirmation ou promesse solennelle faite en invoquant un être ou un objet sacré (qui sert de garantie et sur lequel le jureur transfère sa responsabilité).* » Ainsi, avons-nous relevé deux serments dans notre corpus :

- 17-Kum Mbape : « Moi, Kuma Mbape Ba Doo la Makongo dit Lock Priso, prête serment d'accomplir en toute honnêteté la tâche que la communauté Doo-Doo m'a confiée... » p.30
- 18-Mukudi Mikano : « Moi, Mukuda Mikan'a Beleba Doo la Makongo, jure de prendre part à l'intronisation de notre roi avec une conscience propre... » p.31

Les énoncés ci-dessus relèvent de l'intronisation de Dualla Manga. Pour montrer leur innocence, l'officiant de la cérémonie Kum Mbape et son assistant Mukudi Mikano ont prêté serment devant tout le monde. Ils ont utilisé des verbes performatifs purs « prêter serment » et « jurer » pour montrer qu'ils ne veulent que s'acquitter de leur responsabilité. Nous pouvons dire que ces serments ont atteint leur but illocutoire, car la cérémonie s'est achevée dans la joie et la gaieté. Dualla Manga a été intronisé selon la coutume ou tradition du peuple Douala. Donc, nous pouvons conclure en disant que Kum Mbape et Mukudi Mikano ont atteint leur objectif en menant à bien cette cérémonie. Ainsi ressort-il de ces deux promissifs, le thème de l'**engagement**. À présent, abordons les menaces et souhaits.

## **2.2- LES MENACES ET SOUHAITS**

### **2.2.1- Les menaces**

Selon *Le Petit Robert*, la menace est « l'annonce d'un mal, d'une violence (à, contre quelqu'un) ». Nous avons repéré quatre menaces dans notre corpus. Elles sont produites par Niedermeyer à l'endroit de Dualla Manga et Ngoso Din. Il s'agit de :

- 19- « Attention ! Ne niez pas l'évidence ! Je peux à tout moment mettre sous vos yeux la preuve de votre culpabilité. » p.75
- 20- « Trêve de subtilités de langage ! » p.98
- 21- « Pour la dernière fois, je vous demande de peser vos mots ! » Ibid.
- 22- « Je ne le supporterai pas une deuxième fois ! » p.99

Le premier énoncé (19) est formulé à l'endroit de Dualla Manga. Les trois derniers (20,21 et 22) sont produits à l'égard de Ngoso Din. Dans la première menace, Niedermeyer essaie d'intimider King Bell pour qu'il dise la vérité, car ils sont en plein procès. Cette menace n'a pas produit d'effets perlocutoires, c'est-à-dire effrayer ou faire peur. Nous avons remarqué que Dualla Manga est resté serein, car selon lui, rien ne peut l'intimider, ne serait-ce que la mort. Cela montre davantage l'inébranlabilité de son engagement. Il a décidé de ne pas reculer devant un danger, quel qu'en soit la nature. C'est pourquoi au lieu de s'inquiéter, il a plutôt permis au juge de dévoiler ou d'étaler cette preuve dont il parle. Dans les trois dernières menaces, il essaie également d'intimider le secrétaire de Dualla Manga. Au niveau de l'énoncé 1, il demande à Ngoso Din de ne plus le « tourner en dérision. » Nous notons cependant que l'accusé n'en a pas tenu compte. Le juge va essayer de le mettre en garde pour une deuxième fois (l'énoncé 17). Nous remarquons encore que Ngoso Din n'a pas non plus été influencé par les propos du juge, mais va plutôt crescendo



dans sa « critique ». Il fustige leur comportement, tout en les raillant. C'est ce qui a amené le juge à formuler l'énoncé 18 pour mettre fin à cette ironie. Le secrétaire de Dualla Manga, au lieu de se calmer, a toutefois continué à dénoncer les actes macabre et barbare que les Allemands ont commis : « Le fait de jeter des enfants dans l'océan atlantique à Kribi devant leurs parents sidérés, d'ériger le vice en vertu, de déposséder les légitimes propriétaires de leurs biens... » Donc, ces menaces n'ont pas produit d'effets perlocutoires, car Ngoso Din est resté indifférent. Cette indifférence montre que le secrétaire de Dualla Manga est déterminé à se sacrifier pour sa nation. Ce qui veut dire qu'il soutient son chef dans l'exécution de sa mission. C'est son engagement et sa détermination qui ont rendu ces menaces malheureuses. L'**engagement** de Dualla Manga et la **supériorité** des Blancs sont les thèmes qui se dégagent de ces dernières. L'analyse des menaces étant faite, attardons-nous maintenant sur celle des souhaits.

### 2.2.2- Les souhaits

Le *souhait* est un type d'acte de langage qui est souvent classé parmi les expressifs. Cependant, Searle, dans son ouvrage : *Les actes de langage (Op.cit.)*, le considère comme membre de la famille des promissifs. À titre illustratif, écoutons-le : « *Les caractéristiques essentielles d'une promesse est qu'elle consiste, pour le locuteur, à contracter l'obligation d'accomplir un certain acte. Je pense que cette condition permet de distinguer les promesses (et les autres membres de cette famille, le vœu par exemple).* » Si Searle distingue la promesse de vœu, cela signifie que celui-ci fait partie des catégories des promissifs. Ainsi, les différents souhaits répertoriés dans notre corpus sont :

23- Kum Mbape : « Qu'il soit victorieux sur tout et en tout. » p.21

24- Ibid. « Qu'il fleurisse le baobab de Belebele ! » p.35

25- Ibid. « Nos ancêtres sont ici (...) qu'ils te viennent en aide pour le tenir. » p.37

26- Ibid. « ... Qu'il soit apte à communiquer avec vous, à participer au monde invisible des dominations, des puissances, des hauteurs, des profondeurs. » p.20

27- Le premier représentant : « Que le chemin de justice éclaire son chemin jusqu'à la fin de ses jours ! » p.32

28- Ibid. « Je souhaite de tout mon cœur que Dualla Manga le nouveau King Bell, prospère et soit un grand roi. » p.32

29- Le deuxième représentant : « Que notre nouveau roi grandisse comme un baobab, que le peuple trouve sous son ombrage sécurité et protection. » p.33

- 30- Le troisième représentant : « Que Dieu accorde longue vie et sagesse à notre nouveau roi... que son règne apporte la paix, la concorde et la prospérité dans le pays. » p.34
- 31- Ibid. « Que son autorité s'affirme davantage, que le trône royal de son ancêtre Doo la Makongo lui soit à jamais conservée et appartient infiniment à sa descendance. » p.34
- 32- Le premier représentant une fois de plus : « Que tout ressentiment soit banni ; que toute rancœur cesse. » p.32
- 33- Mukudi Mikano : « Que ta joie déborde ! Que la fête commence. » p.43
- 34- L'assistance : « Que Dieu soutienne notre combat. » p.71
- 35- Kum une fois de plus : « Ngos'a Din a Dibond'a Dumb'a Doo la Makongo, bon voyage ! Que toutes les portes auxquelles tu frapperas en Allemagne s'ouvrent grandement devant toi. Que ta mission soit sur tous les plans une réussite totale. » p.72
- 36- Dualla Manga : « ...Que ta force morale leur soit un enseignement efficace et vivant. » p.123
- 37- Ibid. « Que notre sang ne coule pas en vain ! » p.129
- 38- Ibid. « Que tous ceux que j'ai pu offenser me pardonnent. » Ibid.

Dans les énoncés 23, 24, 25 et 26, Kum Mbape souhaite que Dualla Manga puisse aller d'exploits en exploits. C'est pour cette raison qu'il dit au niveau des énoncés 23 et 24 que Dualla Manga soit victorieux et aille de l'avant. En tant que leur chef, il faudrait qu'il brille comme le soleil afin de les éclairer, les protéger et les défendre. Puisqu'il a appris la science des Blancs, alors il est un roi complet car, en plus de sa culture, il connaît aussi celle des autres. Par ailleurs, dans les énoncés 25 et 26, Kum s'adresse aussi bien à Dualla Manga qu'aux ancêtres. Au niveau de l'énoncé 26 le chef supérieur de Belè-Belè souhaite au chef du peuple, l'assistance des ancêtres, car dans l'univers africain « les morts ne sont pas morts ». Pour Kum et la communauté Douala, la présence des ancêtres est incontournable. Ce sont eux qui donnent à la cérémonie, son plein sens. Voilà pourquoi Kum souhaiterait qu'il soit en communication permanente avec eux.

Les énoncés 27, 28, 29, 30, et 31 sont produits par les représentants. Dans les énoncés 27 et 28, le premier représentant prononce des paroles de bénédiction à l'égard du jeune roi. Au niveau de l'énoncé 27, il souhaite que le chef soit juste jusqu'à la fin de sa vie. En ce qui concerne l'énoncé 28, il lui souhaite aussi prospérité et grandeur. Donc,

à travers ces deux énoncés, les maîtres mots sont : justice, prospérité et grandeur. Par ailleurs, le deuxième représentant lui souhaite également la grandeur. Tout comme le premier représentant, il voudrait que son roi soit un chef respecté et respectable. Bref, qu'il soit d'une grande renommée. Il aimerait aussi que le jeune King Bell protège son peuple et en assure la sécurité (énoncé 29). En outre, le troisième représentant, tout comme les autres, lui souhaite au niveau de l'énoncé 30, longévité et sagesse. Il voudrait aussi que sous son règne, la paix, la concorde et la prospérité une fois de plus, occupent une place prépondérante. Au niveau de l'énoncé 31, il semble que le représentant voudrait que la royauté s'étende de plus en plus. Qu'elle ne lui soit pas enlevée. En d'autres termes, le troisième représentant souhaite à son chef, la perpétuité du royaume. De ces différents énoncés, nous pouvons retenir que les locuteurs souhaitent la prospérité, la grandeur et la célébrité à l'allocutaire. Nous pouvons également noter que tous ces différents énoncés ont atteint leur but illocutoire, car Dualla Manga a mené à bien sa mission. On peut aussi souligner qu'ils ont eu d'effets perlocutoires sur le King Bell puisqu'il a été, dans l'exécution de sa mission, rempli de courage, d'abnégation et de détermination. Il était intrépide et impétueux devant les menaces et propositions des colons. Rien ne l'a empêché jusqu'au sacrifice suprême.

Dans l'énoncé 32, le premier représentant souhaite que la paix règne parmi eux. Ce qui signifie que pour évoluer, il faudrait vivre en harmonie les uns avec les autres. Un peuple divisé peut en aucun jour connaître le développement et la prospérité. L'énoncé 33 vient confirmer l'entente retrouvée entre le peuple Douala. Après s'être réconcilié, le chef Mukudi souhaite que celui-ci se réjouisse. Au niveau de l'énoncé 34, les chefs et leur président se sont rencontrés par rapport à leur projet de lutte contre les Allemands. Ainsi, le chef du peuple les informe que Ngoso Din ira en Allemagne par voie clandestine et les rassure que tout se passera bien. C'est ainsi que tout le monde, comme un seul homme, souhaite que Dieu soutienne leur combat. Cet acte semble montrer que les Africains sont solidaires. Il montre également que ceux-ci sont des croyants, car ils comptent sur la grâce de Dieu. Ils savent que leur vie dépende de lui. Voilà pourquoi ils font recours au Très-Haut. Kum Mbape bénit Ngoso Din et lui souhaite le meilleur. Dualla manga, au niveau de l'énoncé 35, souhaite que sa femme puisse prêter main forte à toutes les femmes dont les maris sont en prison pour la cause de la nation. Nous pouvons dire que ces énoncés ont produit d'effets perlocutoires, car le peuple a soutenu son chef dans l'exécution de sa mission. Nous avons enfin les énoncés 36 et 37. Dans ces promissifs, Dualla Manga souhaite que la lutte continue jusqu'à ce que son peuple soit libre. Il ne

faudrait pas que lui et son secrétaire périssent en vain. Voilà pourquoi il recommande à Anjo Bell de donner de la valeur à leur sang. En plus, nous constatons que le King Bell voudrait également se réconcilier avec les personnes à qui il a causé du tort. Ce souhait démontre à suffisance la qualité d'un homme pacifique tel que RDMB.

En définitive, nous venons d'analyser les souhaits contenus dans notre corpus. Nous avons noté que ces énoncés ont produit des effets perlocutoires, car le peuple s'est engagé à soutenir leur chef. Il y a beaucoup de thèmes qui ressortent de ces promissifs parmi lesquels la **victoire**, la **protection**, la **prospérité**, la **paix**, etc.

Au bout du compte, la tâche qui nous incombait est celle de l'analyse des promissifs dans *Ngum a Jemea*. Ces derniers étaient constitués de quatre types, regroupés en deux catégories : les promesses et les serments d'une part, les menaces et les souhaits d'autres part. Dans la première catégorie, nous avons abouti aux résultats selon lesquels les promesses faites par Dualla Manga et ses pairs ont atteint leur but illocutoire, car les locuteurs se sont résolument engagés à défendre leur pays. Ces promesses les ont également conduites à mener le combat jusqu'au bout, tandis que celles formulées par les Blancs (Niedermeyer et Roehm) sont malheureuses, car les allocutaires n'étaient pas intéressés. Les serments étaient produits par Kum Mbape et Mukudi Mikano. Ces actes ont atteint leur but illocutoire, car les locuteurs n'ont pas failli à leur mission. En ce qui concerne les menaces et souhaits, nous avons remarqué que les uns ont été formulés par Niedermeyer et Roehm. Ces types des promissifs n'ont pas, bien qu'illocutoires, produit d'effets perlocutoires sur les destinataires. Ce qui montre qu'elles sont malheureuses, puisque les allocutaires n'en n'ont pas tenu compte. Les autres ont été, d'un côté, formulés par Kum Mbape et de l'autre, par les trois représentants. Ces actes ont produit d'effets perlocutoires sur l'allocutaire (Dualla Manga), qui a tenu ferme jusqu'au bout. De ces deux catégories, il ressort les thèmes suivants : le patriotisme ou l'engagement patriotique, la solidarité, la supériorité des Blancs et la bénédiction proférée à l'égard de Dualla Manga.

## CHAPITRE 3 : LES ASSERTIFS DANS NGUM A JEMEA

Les *assertifs* constituent la première catégorie des actes illocutoires, selon la classification searlienne. Ils permettent de dire à autrui comment les choses se présentent. Armengaud (Ibid. : 87) les définit de la manière suivante : « *Le « point » des assertifs est d'engager le locuteur (à des degrés divers) à la vérité de la proposition exprimée, à ce que quelque chose soit effectivement le cas. Les valeurs du vrai et du faux sont assignables.* » Les types d'assertifs identifiés dans notre corpus sont d'une part les *assertions* et d'autre part les *informations et explications*. Leur analyse fera l'objet de ce chapitre.

### 3.1-LES ASSERTIONS

Charaudeau et Maingueneau (2002 : 72) définissent *l'assertion* comme :

« tout énoncé qui contient un certain propos sur le monde, que celui-ci se présente sous sa forme positive, négative, hypothétique ou conditionnelle. L'assertion concerne le fait même de mettre en relation des éléments pour produire quelque chose sur le monde, indépendamment de sa forme négative, affirmative ou interrogative. »

Nous avons une autre définition de l'assertion qui nous semble plus intéressante que celle de deux auteurs cités ci-dessus. Elle est de Dubois et al. (2007 : 55) : « *l'assertion est le mode de communication institué par le sujet parlant entre lui et son (ou ses) interlocuteur(s) et consistant à faire dépendre ses propositions d'une phrase implicite Je te dis que (« Je porte à ta connaissance le fait que »), énonçant une vérité, déclarant un fait.* » Ainsi allons-nous subdiviser les assertions en deux catégories : *les assertions affirmatives* et *les assertions négatives*.

#### 3.1.1- Les assertions affirmatives

Elles se présentent ainsi qu'il suit :

##### 3.1.1.1- Les assertions affirmatives évoquant l'engagement et le patriotisme

La première est énoncée par Kum Mbape et les autres sont formulées par RDMB.

- 1- Kum Mbape : « Nous sommes engagés avec toi contre vents et marées... » p.69
- 2- Dualla Manga : « Nous sommes des êtres humains au même titre que vous ! La couleur de la peau, si différente puisse-t-elle être ne signifie pas une différence

anatomique ou physiologique : le sang, le cœur et le cerveau du Noir sont absolument semblables à ceux du Blanc. » p.85

- 3- « Nous avons vécu ici avant votre arrivée et nous continuerons d'y vivre après votre départ. Oui ! (...) Ce pays nous appartient comme l'Allemagne vous appartient. » p.86
- 4- « Si vous m'avez élevé et instruit chez vous, et si vous êtes également en train d'élever et d'instruire mon fils dans l'espoir qu'en guise de remerciement je vous vendrais mon pays, eh, bien, je suis désolé de vous dire que vous vous êtes flattés d'une fausse espérance. » p.87
- 5- « Le seul crime que je reconnais avoir commis, puisque à vos yeux c'en est un, c'est d'avoir défendu la liberté et la dignité de mon peuple comme il se doit, c'est de n'avoir jamais trahi mes convictions morales. » p.88
- 6- « Mon dernier jour sur terre va bientôt se lever, et j'irai retrouver les aïeux qui m'ont précédé. » p.128
- 7- « Je dois conduire ma mission à terme. » p.130
- 8- « Je suis prêt à céder les terrains nécessaires pour le développement qui profiterait aussi bien aux autochtones qu'aux étrangers... » p.58
- 9- « ...Il est avantageux qu'un seul homme meure pour le peuple au lieu que tout le peuple périsse pour un homme. » p. 127
- 10- « Monsieur le Chef de Région, votre plaisanterie est de mauvais goût, de très mauvais goût même ! » p.55
- 11- « Le vrai héritage que je dois laisser à mes enfants est le sens élevé du devoir et l'amour de la patrie. Cela vaut plus que tous les profits mirobolants que vous êtes en train de miroiter à mes yeux. » p. 61
- 12- « Je ne les ai pas incités à la révolte, je leur ai plutôt ouvert les yeux. » p. 81.

Les assertions 1, 6, 7 et 9 marquent la détermination et l'abnégation de Dualla Manga et son peuple. Dans l'énoncé 1, Kum Mbape déclare à King Bell leur engagement. Nous constatons que cet énoncé est sincère, car il est produit dans un contexte conflictuel

où les Noirs sont menacés sur leur propre territoire. Les énoncés 6 et 7 sont formulés par Dualla Manga à l'endroit d'Anjo Bell. Nous remarquons, dans l'énoncé 6, qu'il annonce à son interlocuteur sa mort prochaine. Dans l'énoncé 7, il utilise le semi-auxiliaire « devoir » pour montrer qu'il ne doit pas renoncer à sa mission. Ainsi, en tant que patriote, il doit tenir ferme jusqu'au bout. Au niveau de l'énoncé 9, il préfère mourir à la place des autres.

Les énoncés 2 et 10 parlent de la révolte de Rudolf Dualla manga. L'énoncé 2 évoque l'idée d'égalité entre les hommes. Car Niedermeyer s'appuie sur l'argument selon lequel les Allemands sont investis d'une mission divine, celle de sortir les Noirs de ténèbres. Alors, le King Bell s'oppose à cette mission. Pour montrer cette égalité, il passe par une comparaison, tout en démontrant que *le sang, le cœur et le cerveau* du Noir sont pareils à ceux du Blanc. L'énoncé 10 est produit à l'endroit de Roehm. Lors de leur entretien par rapport au projet d'urbanisation de la ville de Douala, celui-ci propose à King Bell de diviser la ville en deux. Face à cette proposition, nous constatons que Rudolf Douala Manga est tombé dans une colère indescriptible. Voilà pourquoi il se révolte contre Roehm en qualifiant cette initiative de « plaisanterie ».

Les assertions 3, 4, 5 et 8 présentent l'idée de la défense de la Nation. Les trois premières sont formulées à l'égard de Niedermeyer. Et, la dernière est produite à l'égard de Roehm. Dans l'énoncé 3, le King Bell déclare à Niedermeyer que même s'ils sont une race supérieure, le Cameroun appartient aux Camerounais. Nous remarquons que RDMB est sincère, car il dit la vérité. Dans l'énoncé 4, il lui dit une fois de plus que le seul délit qu'il a commis, c'est d'avoir défendu la « liberté » et la « dignité » de son peuple. Au niveau de l'énoncé 8, Dualla Manga affirme qu'il est apte à octroyer des terres pour le bonheur de tous. Malgré le rang social de son allocataire, le King Bell est resté ferme sur sa position. Par ailleurs, il montre son amour pour sa patrie à travers les énoncés 11 et 12. Nous constatons dans ces assertifs que Dualla Manga manifeste son attachement à sa patrie.

En somme, toutes ces assertions engagent la responsabilité des locuteurs, car RDMB s'est engagé corps et âme à lutter pour défendre sa Nation. D'où le thème de **l'engagement patriotique**.

### **3.1.1.2- Les assertions affirmatives décrivant la dignité et l'honneur de RDMB**

Les assertions qui suivent sont produites par RDMB.

- 13- « Ce n'est que trop vrai : je suis né sous une étoile qui produit des hommes d'honneur... et un homme d'honneur n'a qu'une parole. » p.94
- 14- « ...On doit pleurer sur des gens comme nous le jour où ils viennent au monde ... Le jour de leur mort, (...), c'est un grand jour pour eux, un jour de triomphe. » pp.116-117
- 15- « Vous avez l'audace de me proposer de vendre mon pays ? Une telle demande est une insulte à mon honneur ! » p.61
- 16- « Après tout, charbonnier est maître chez soi. » p.59

Les énoncés 13, 14, 15 et 16 parlent de la dignité et de l'honneur. L'énoncé 13 est formulé à l'endroit de Roehm. Nous constatons que cet énoncé est vrai puisque Dualla Manga est fier d'être un homme d'honneur. C'est son courage et sa détermination qui confèrent à cet énoncé sa véracité. L'énoncé 14 est produit à l'égard d'Anjo Bell. Dualla Manga est heureux d'avoir accompli sa mission. Puisqu'il se trouve à la veille de sa mort et n'a pas peur d'annoncer cette triste nouvelle à son notable. Celui-ci, en apprenant la nouvelle s'inquiète pour son maître. Par contre, le King Bell reste indifférent car son objectif est de sauver sa Nation. C'est ainsi qu'il va plutôt encourager son notable de tenir ferme. À travers la véracité de son énoncé, nous pouvons dire que RDMB se comporte véritablement comme un chef digne de ce nom. Les énoncés 15 et 16 sont formulés à l'endroit de Roehm. D'un côté, il lui dit qu'il refuse la compromission et le déshonneur. Voilà pourquoi, il est si furieux. En tant qu'homme d'honneur, il ne pourra jamais accepter une telle « bêtise ». De l'autre côté, il affirme que même si les Blancs sont supérieurs aux Noirs, il ne pourra en aucun jour se laisser piétiner. En produisant cet assertif, le King Bell veut défendre sa dignité ou son amour-propre.

En résumé, nous pouvons dire que les assertions analysées ci-dessus parlent de la **dignité** et de l'**honneur de RDMB**. Car il veut prouver à ses allocutaires, qu'il est effectivement le guide mandataire du peuple Douala.

### **3.1.1.3- Les assertions affirmatives parlant de l'espoir**

Les deux énoncés ci-dessous sont formulés par RDMB à l'égard d'Anjo Bell.

- 17- « J'ai bon espoir qu'avec l'aide de Dieu, la vérité et la justice triompheront. » p. 71



18- « Les Allemands seront chassés de ce pays avant que mon corps ne se décompose complètement dans la tombe. » p.130

Au niveau du premier énoncé (17), Dualla Manga espère qu'un jour viendra où les choses vont changer. Il déclare dans le second énoncé (18) que les colons seront chassés de son pays. Car en employant le verbe de la proposition subordonnée relative « triompher » au futur simple au passif et celui de la deuxième assertion au même temps, pour montrer peut-être que le protagoniste Dualla Manga espère à un lendemain meilleur. Il se dégage de ces assertions, le thème de l'**espoir**.

#### **3.1.1.4- Les assertions affirmatives relevant de la satisfaction et/ou de la fierté**

Les assertions suivantes sont également produites par RDMB :

19- « Plus que satisfait, je suis comblé, car j'ai réussi à faire germer l'esprit patriotique dans le cœur des enfants de ce pays. Ils ont compris le sens de la Nation et l'ont prouvé en se rangeant derrière moi comme un seul homme. » p.82

20- « Mon travail a produit de fruits. J'ai conduit ma barque à bon port. » p.83

21- « Je pars sans regret car je suis satisfait de m'être dignement acquitté de ma mission sur terre. » p.93

22- « Je vois nos ancêtres par milliers venir nous accueillir en agitant de palmes, car nous avons honoré au prix de nos vies, le devoir de fidélité à leur égard et à l'égard de toute notre communauté. » p.129

Les assertions 19 et 20 sont formulées à l'égard du juge Niedermeyer. Dans cet énoncé, Dualla Manga fait comprendre à son interlocuteur qu'il est heureux car il a réussi sa mission. Cela se justifie par l'usage du passé composé : « ai réussi », « a produit » et « ai conduit ». Ce temps de l'indicatif exprime ici des actions qui sont accomplies dans le passé. Au niveau de l'énoncé 21 produit à l'endroit de Roehm, il manifeste également sa joie d'avoir mené à bon port sa mission. La dernière assertion, c'est-à-dire l'énoncé 22 est formulé à l'endroit d'Anjo Bell. Dans cet assertif, le King Bell exprime aussi ce même élan de cœur. Nous pouvons, une fois de plus, justifier sa satisfaction par l'emploi du passé composé : « avons honoré ». Donc le Chef du peuple, pour avoir mené dignement la tâche qui lui a été assignée (celle de germer *l'esprit patriotique* dans le cœur des enfants de son pays), en est fier. Ainsi, ces assertions ont produit d'effets perlocutoires que sont la

condamnation et la pendaison de RDMB à la fin de l'œuvre. La **fiereté** et/ou la **satisfaction** de Dualla Manga sont les thèmes qui se dégagent de ces assertions. Ainsi pouvons-nous dire qu'à l'exemple de King Bell, l'auteur invite également le lecteur à s'acquitter dignement de sa mission terrestre. Il doit être heureux et fier de l'accomplir.

### **3.1.1.5- Les assertions affirmatives parlant de l'hypocrisie**

Elles sont produites par Roehm :

23- « Je dois simuler un accueil de plus chaleureux. » p.51

24- « Mais Rudolf, malgré les charges qui pèsent contre vous en tant que cerveau de la rébellion, vous êtes mon ami. » p.89

L'énoncé 23 est formulé à lui-même. Car il est semblable à un monologue. En attendant son invité, Roehm se donne l'obligation de bien l'accueillir. Cependant, il utilise le verbe « simuler » qui a le sens de feindre. Alors, nous constatons qu'il agit en hypocrite. Bien plus, cet énoncé n'a pas produit d'effets perlocutoires, car le destinataire se rendra compte de cette dualité lors de leur entretien. Dans l'énoncé 24, le Chef de Région déclare à Dualla Manga qu'il est son ami. Dans ce contexte de jugement, Roehm veut convaincre son interlocuteur à accepter sa proposition. Nous pouvons également dire que cet énoncé n'a pas atteint son but illocutoire. Car l'allocutaire n'est pas du même avis que le locuteur. Il a décliné l'offre qui lui a été présentée. Cet énoncé est malheureux. Ainsi, il ressort de ces assertions, le thème de l'**hypocrisie**. Puisque le King Bell est conscient du fait que Roehm feint d'être son ami.

### **3.1.1.6- Les assertions affirmatives évoquant l'idée d'autorité ou de supériorité**

Les cinq premiers énoncés sont formulés par Roehm et les trois autres par Niedermeyer.

25- Roehm : « Nous avons décidé de diviser la ville en deux. » p.51

26- « Étant donné que nous vous commandons, nous commandons également vos terres, c'est clair et net. » p.58

27- « Le projet sera exécuté tel qu'il est conçu. » p.59

28- « Mettez-vous bien en tête que la force prime le droit. » p.62

29- « Notre décision est irrévocable. » p.59

30- Niedermeyer : « Notre présence s'impose ici parce que nous sommes investis d'une mission divine qui consiste à vous éduquer, à vous sortir des ténèbres de l'ignorance pour vous conduire vers la civilisation. » p.85

31- « La race blanche descend directement du premier couple humain créé par Dieu, elle est la seule qui représente en fait le genre humain ; toutes les autres races produisent des sous-hommes parmi lesquels les Noirs sont les derniers. » p.86

32- « Vous êtes Noir, le dernier des Blancs vous est supérieur. » p.86

Les énoncés 25, 26, 27 et 28 sont formulés à l'endroit de RDMB. Toutes ces assertions matérialisent l'autorité des Allemands. Étant donné que ce sont eux qui dominent les Camerounais, ils sont libres de prendre n'importe quelle décision. Voilà pourquoi le Chef de Région fait signifier au Chef du peuple que leur décision est irrévocable et incontestable. Autrement dit, quel qu'en soit ce que fera Dualla Manga et son peuple, la ville sera divisée. En outre, les énoncés 30, 31 et 32 produits par Niedermeyer ont également pour destinataire King Bell. Ils caractérisent une fois de plus la supériorité de la race blanche sur la race noire. Dans l'énoncé 30, il a dit à Dualla Manga que c'est Dieu qui les a Chargés de venir les « éduquer » et de les faire sortir des ténèbres afin de les rendre « civilisés ». Au niveau de l'énoncé 31, il lui déclare que les Blancs sont supérieurs aux autres hommes. Et, enfin dans l'énoncé 32, il affirme que le dernier des Blancs est supérieur à RDMB. Toutefois, face à tous ces traitements, Dualla Manga a tenu ferme jusqu'au bout. De ces assertions, il ressort le thème de la **supériorité des Blancs** ou du **racisme**.

### **3.1.1.7- Les assertions affirmatives présentant l'idée de critique**

33- Dualla Manga : « j'avoue que l'idée m'a effleuré l'esprit à un moment donné, mais je l'ai vite abandonné me disant que vous êtes du même bord... Les Anglais et les Allemands, c'est bonnet blanc et blanc bonnet. » p.77

34- Ngosa Din : « Une parodie de justice ! » p.97

35- Ibid. « Des gens civilisés ! (...) Des gens civilisés ! » p.99

36- Op.cit. « Le fait de jeter des enfants dans l’océan atlantique à Kribi devant leurs parents sidérés, d’ériger le vice en vertu, de déposséder les légitimes propriétaires de leurs biens, de torturer sadiquement les citoyens, d’emprisonner arbitrairement, de juger sommairement, de condamner à... » p.83

37- Niedermeyer : « Vous êtes foncièrement méchants ! Vous ne faites aucun cas de l’amour qui nous a fait quitter notre beau pays pour venir habiter dans cette forêt dense. » p.83

38- Ibid. « Quel monstre d’ingratitude, vous êtes noir de peau et plus noir d’âme (...) Vous êtes un serpent ! Vous finirez comme un serpent. » p.87

39- Roehm : « J’ignore quel sera l’arrêt de la Cour, mais, vous savez pertinemment que le juste châtement pour vous les traîtres, c’est la mort... » p.92

40- Ibid. « Il y a de damnés que des obstinés. » p.94

41- Dualla Manga : « ... Si ces traîtres sont couverts de gloire grâce à leur dénonciation calomnieuse, les échos me parviendront même au séjour de mort ! (...) « Quiconque se transforme en Judas connaîtra le sort de Judas. » p.83

42- Ibid. « Si le sultan Njoya a prémédité cet acte ignominieux, je lui rappelle simplement ceci : « Qui trahit un patriote creuse sa propre tombe ; et qui pactise avec le diable finit en enfer. » p.81

Les énoncés 33, 34, 35 et 36 ont pour locuteurs Dualla Manga et Ngosa Din et pour destinataire Niedermeyer. C’est lors du jugement qu’ils les ont produits. Ces énoncés, caractérisés explicitement par leur contenu propositionnel, ont pour but de tourner les Allemands en dérision. Le King Bell et son secrétaire sont en train de vilipender le comportement des colons. Les énoncés 37 et 38 sont formulés par Niedermeyer à l’endroit de Dualla Manga. Dans ces assertions, il qualifie le Chef du peuple de « traître ». D’après lui, Dualla Manga devrait être reconnaissant pour le fait qu’ils ont quitté leur territoire pour venir les « éclairer ». Dualla Manga lui fait comprendre qu’ils sont tous égaux, car ils sont tous des êtres humains. C’est dans cet état de colère et de fureur que le juge injurie le Chef du peuple. Ses énoncés, bien qu’illocutoires, n’ont pas produits d’effets perlocutoires. Puisque face à toutes ces injures, Dualla Manga n’a pas été intimidé ou embarrassé. Ce dernier critique également son compatriote le sultan Njoya, au niveau des énoncés 41 et 42.

Car pour le guide mandataire, refuser de lutter pour le bien de sa communauté, c'est se comporter en traître. Enfin, nous avons les énoncés 39 et 40. Ils sont formulés par Roehm à l'égard de Dualla Manga. Ces énoncés ont le même but illocutoire que ceux produits par Niedermeyer. Roehm qui prétend être l'ami de RDMB, finit par l'injurier. Celui-ci, ne voulant pas coopérer avec lui, est traité en ennemi. Au final, les assertions effectuées par Ngosa Din ont produit d'effets perlocutoires sur son destinataire (Niedermeyer) alors que celles formulées par celui-ci et le Chef de Région n'en n'ont pas produits, car elles n'ont pas influencé le comportement du guide mandataire du peuple Douala ou du moins ne les ont pas convaincus.

En définitive, nous retenons que d'un côté, les Noirs ont critiqué les Blancs, en les tournant en dérision. De l'autre côté, ceux-ci ont aussi critiqué ceux-là, mais en les injuriant. Voilà pourquoi nous disons que ces assertions présentent l'idée de la **critique**.

### **3.1.1.8-Les assertions affirmatives parlant de la ségrégation raciale ou spatiale**

Toutes les assertions ci-dessous sont formulées par Roehm à l'endroit de King Bell.

43- « J'ai dit que la ville doit être divisée en deux : les Blancs auront leurs secteurs et les Noirs le leur. » p.53

44- « Mais savez-vous que les Blancs et les Noirs diffèrent en tous points de vue : couleur de la peau, mœurs, degré de connaissance... » Ibid.

45- « Vos huttes, vos plantations autour de cases, vos puits et vos latrines sont d'immenses réservoirs de moustiques, agents propagateurs du paludisme... Et vous savez bien que cette endémie est très dangereuse pour les Blancs. » p.54

Le Chef de Région les a formulées lors de leur entretien par rapport à l'urbanisation de la ville de Douala, comme nous l'avons dit plus haut. Selon lui, les Blancs ne doivent pas cohabiter avec les Noirs, car ceux-ci sont inférieurs à eux. Ces énoncés, même s'ils sont illocutoires, sont malheureux, car Dualla Manga n'acceptera pas que la ville soit divisée. Elles n'ont pas n'ont plus produits d'effets perlocutoires, puisque ce n'est pas à ce genre de réaction ou réponse que Niedermeyer et Roehm s'attendaient. Voilà pourquoi nous disons que la **ségrégation spatiale** est le thème qui se dégage de ces assertions.

En somme, nous venons d'analyser les assertions affirmatives identifiées dans notre corpus. Nous avons constaté lors de notre analyse que d'un côté, il y a RDMB qui lutte

pour la dignité et la liberté de son peuple. Cela se matérialise par les thèmes suivants : l'**engagement** et le **patriotisme**, la **dignité** et l'**honneur**, l'**espoir**, la **critique**, etc. De l'autre côté, nous avons les Blancs qui veulent lui imposer leur hégémonie à travers les thèmes tels que l'autorité, la ségrégation raciale, la critique (traîtrise). À présent, attelons-nous sur les assertions négatives.

### **3.1.2- Les assertions négatives**

Est dite *assertion négative*, toute assertion qui est à la forme négative, selon Dubois et al. (Ibid.). Comme exemples d'assertions négatives repérées dans notre corps, nous avons :

#### **3.1.2.1-Les assertions négatives relevant de la résistance**

Toutes les assertions ci-dessous sont produites par RDMB à l'endroit de Roehm.

46- Dualla Manga : « Faux ! Le Reichstag n'a pas le droit de prendre des décisions concernant cette ville qui vont à l'encontre du traité Germano-Douala du 12 juillet 1884. » p.57

47- « Votre décision n'engage que vous. Pour rien au monde, nous ne saurions résigner à abandonner cette terre sacrée que nous avons héritée de nos pères et que nous devons laisser comme patrimoine à nos enfants pour toujours... » p.59

48- « Je ne suis nullement séduit par les avances que vous me faites. » p.61

49- « Vous connaissez d'avance ma position, je ne vogue pas avec le torrent. J'ai juré une fois pour toutes de ne jamais salir mon nom quoiqu'il advienne... » p.62

50- « Si petite soit-elle, la fourmi possède des entrailles et ce qui lui appartient ne s'arrache pas. » Ibid.

Au niveau des énoncés 46 et 47, le King Bell déclare à son interlocuteur qu'il est contre sa décision selon laquelle les autochtones doivent quitter leurs terres pour aller habiter ailleurs. Pour lui, Roehm est en train de violer les règles du traité. Bien plus, il lui dit qu'il n'est pas impressionné par le présent qu'il lui offre. Nous pouvons même qualifier cet acte de tentative de corruption. Nous le disons ainsi parce que le Chef de Région a tendu 300.000 Marks à King Bell afin que celui-ci coopère à leur projet. Dualla Manga, en tant que mandataire et guide du peuple Douala s'oppose catégoriquement à cette

proposition. Il a promis de s'acquitter dignement de la mission que son peuple lui a confiée. Ces assertions d'opposition ou de résistance ont eu des effets perlocutoires sur le comportement de Roehm, car celui-ci va destituer RDMB. Ce dernier, malgré le fait qu'il soit démis, a tenu ferme jusqu'au bout. Ainsi se dégage-t-il de ces assertions, le thème de la **résistance**.

### 3.1.2.2- Les assertions négatives parlant d'autorité et du courage

51- Dualla Manga : « ... Mais reconnaissez que ce n'est pas vous qui nous dispensez l'énergie vitale. Ce pays soit le nôtre. » p.86

52- Roehm : « Vous êtes libre d'accepter ou de refuser toutes les largesses que nous sommes prêts à vous accorder, cela ne modifiera pas le plan de Reichstag concernant cette ville d'un iota. » p.61

53- Dualla Manga : « Je n'ai pas une âme de valet. » p.68

54- Roehm : « Cette affaire ne relève pas de votre compétence. D'ailleurs je vous ai appelé uniquement pour vous informer du projet. Votre avis ne compte pas. » p.56

Les énoncés 51 et 53 sont formulés par RDMB à l'endroit de Niedermeyer et Roehm. Il dit au premier que malgré la supériorité de leur race, ce ne sont pas eux qui prennent soin d'eux. Dualla Manga, en dépit de son statut d'accusé, n'a pas peur d'affirmer sa personnalité. Par ailleurs, il déclare au second qu'il n'est pas semblable à un laquais. Cette assertion, qui est aussi une métaphore, veut dire qu'il est brave et courageux. D'où le thème de **courage**. Les énoncés 52 et 54 sont produits par Roehm à l'égard de King Bell. Au niveau de l'énoncé 52, il lui dit que quel qu'en soit ce qu'il fera, le projet sera exécuté comme tel. Dans l'énoncé 54, il lui dit également qu'il n'est pas la personne la mieux indiquée pour donner son point de vue, car tout ce qu'il dira sera relégué au second plan ou ne sera pas pris en compte. Nous comprenons que Roehm parle ainsi parce qu'il est le Chef de Région. Donc, il doit indubitablement appliquer les décisions prises par le Reichstag. Alors, les énoncés formulés par RDMB parlent de son **courage**, cependant ceux énoncés par Roehm relèvent de son **autorité**.

En définitive, il y a lieu de retenir que les assertions négatives analysées ci-dessus, matérialisent véritablement l'engagement patriotique de RDMB. Car elles ont toutes été formulées par le King Bell à l'endroit de Roehm et Niedermeyer. Nous pouvons

même dire que ce sont les thèmes tels que la **résistance** et le **courage**, qui justifient cet engagement.

### **3.2- LES INFORMATIONS ET LES EXPLICATIONS**

#### **3.2.1- Les informations**

*L'information* est le fait de porter quelque chose à la connaissance de quelqu'un. Les différentes informations repérées dans notre corpus sont :

##### **3.2.1.1-Les informations relevant du soutien apporté à Dualla Manga**

Il s'agit de :

55- Kum Mbape : « Tous ceux qui étaient présents ont juré par eux-mêmes et pour les absents de te soutenir quoi qu'il arrive. » p.66

56- Ekwalla Epee : « Les Bonebela m'ont chargé de te dire de tenir bon car ils te soutiennent tous. » Ibid.

57- Dibusi Dika : « Il (Ludwig Mpond'aDika) demande à tous ses frères Bonaku de t'accorder un soutien inconditionnel quoi qu'il arrive. » p.68

58- Ibid. « Tous les Bonaku se sont engagés à te soutenir et à suivre tes instructions quoi qu'il arrive. » Ibid.

59- Dualla Manga : « Je vous apprends que je vais reprendre mon bâton de pèlerin la semaine prochaine pour aller aviver la flamme patriotique que j'ai allumé dans le cœur des enfants de notre pays. » p.71

Les énoncés 55, 56, 57 et 58 sont produits par les pairs de RDMB à son endroit. Tous ces énoncés ont pour but de montrer l'engagement du peuple Douala à soutenir leur chef. Ce soutien s'apparente à la solidarité. L'énoncé 59 est par contre énoncé par le guide mandataire à l'égard de ses sous-chefs. Il leur fait comprendre qu'il va poursuivre sa mission et la mener jusqu'au bout. Nous notons aussi une parfaite collaboration entre ces différents chefs.

##### **3.2.1.2- Les informations parlant de l'intégrité**

Les énoncés ci-dessous sont formulés par Dualla Manga à l'endroit de son notable Anjo Bell.



60- « Hier Ngosa Din et moi-même avons été jugés et condamnés à la peine de mort par pendaison. Nous serons exécutés tout à l'heure à 14 heures de l'après-midi. » p.115

61- « J'ai donné ma parole en gage : j'ai promis de ne pas faire plus d'une heure. Je dois retourner en prison pour lever le gage. » p.125

Dans ces deux énoncés, nous constatons que le King Bell, en voulant accomplir le sacrifice suprême, est venu pour dire adieu à sa famille. Entre temps, il rencontre Anjo Bell et lui annonce sa mort prochaine. Cet énoncé est vrai et caractérise l'intégrité de Dualla Manga, puisqu'il a promis de demeurer intègre jusqu'à la dernière seconde. Donc, ces assertifs ont accomplis d'effets perlocutoires sur la vie d'Anjo Bell, car celui-ci a hurlé de douleur, en apprenant la nouvelle.

### **3.2.1.3- Les informations évoquant l'idée de résistance**

Les informations suivantes sont formulées par Dualla Manga à l'endroit de ses pairs.

62- « J'ai envoyé des télégrammes de protestations et les pétitions en Allemagne comme nous l'avions convenu. Nos collaborateurs sur place s'occupent du suivi de cette affaire. » p.69

63- « Je vous informe également que ces derniers temps, nous sommes quotidiennement tenus informés de la correspondance confidentielle que l'administration locale envoie et reçoit grâce à nos fils qui travaillent dans ladite administration. » p.89

Le King Bell énonce ces assertifs dans un contexte de combat. Il est en train de leur rendre compte de l'évolution de leurs stratégies de lutte. Il les encourage aussi de tenir bon. En tant que « cerveau de la résistance », c'est lui qui doit être au-devant de la scène. D'où le thème de la **résistance**.

### **3.2.1.4-Les informations relevant de l'injustice**

Elles sont formulées par Roehm :

64- « J'ai reçu une lettre en provenance d'Allemagne. C'est la réponse du Reichstag au projet que je lui ai soumis concernant la ville de Douala. » p.51

65- « J'ai demandé au Reichstag d'envisager l'assainissement et l'urbanisation de votre ville pour en faire l'une des plus grandes et des plus belles de la côte ouest-africaine. Cela a été accepté, des crédits vont être débloqués très prochainement pour les travaux. » p.52

Les énoncés 64 et 65 sont produits par Roehm à l'endroit de Dualla Manga. Le Chef de Région vient informer le Chef du peuple qu'il a monté un projet concernant la ville de Douala et que cela a été accepté. À travers ces informations, nous notons une sorte d'injustice car Roehm n'est pas passé par le garant de la tradition. En temps normal, celui-ci devrait donner son point de vue. Mais il ne l'a pas fait. C'est pour cette raison que nous parlons d'injustice.

Ainsi venons-nous d'analyser les différentes informations repérées dans *Ngum a Jemea*. Nous avons remarqué qu'elles ont été presque toutes produites par Dualla Manga et ses pairs. De ces informations, il ressort les thèmes tels que le **soutien** ou la **solidarité**, l'**intégrité**, la **résistance** et l'**injustice**. Cela pourrait signifier que les Noirs se sont unis pour combattre les colons ou du moins RDMB est soutenu par ses frères pour combattre les Allemands.

### 3.2.2- Les explications

D'après *Le Grand Robert de la langue française* (op.cit.), une *explication* est un « *éclaircissement (sur les intentions, la conduite de quelqu'un)*. » Ainsi, avons-nous identifié les explications suivantes :

#### 3.2.2.1-Les explications évoquant le patriotisme

Il s'agit de :

66- Dualla Manga : « ...En ce concerne qui mes frères Douala, je reconnais leur avoir répété à satiété ce dicton de chez nous : Moto te na lao (la propriété est inviolable, à chacun sa part) ; j'ai même souvent ajouté que la terre ancestrale ne migre pas, elle reste l'héritage de la descendance. Oui, tout au long de mon règne, j'ai exhorté mes frères à s'acquitter chaque jour de leur devoir envers l'histoire. » p.77

67- Ibid. : « Du devoir d'aimer et de protéger notre pays d'un amour sincère et profond comme on aime et protège son enfant. Car, il ne faut pas l'oublier, c'est notre région qui a donné à notre pays le nom qu'il porte. En ce qui concerne mes frères Sawa des villages environnants, je leur ai fait observer que l'appétit vient en mangeant (...) C'est sûr, une fois

que vous aurez arraché nos terres, vous vous en prendrez aux leurs. Alors, ils sont prévenus, ils doivent savoir à quoi s'en tenir. S'agissant des habitants des autres régions du Cameroun, je reconnais avoir porté à leur connaissance ce que vous êtes en train de faire chez nous... Je leur ai rappelé que malgré nos origines tribales diverses, nous sommes tous Camerounais... » p.78

Les énoncés 66 et 67 sont formulés par RDMB à l'endroit de Niedermeyer. Dans ces énoncés, le King Bell lui explique ce qu'il a dit à ses frères Sawa et à tous les Camerounais. Ces assertifs sont aussi caractérisés par leur vérité, car RDMB les a dits avec fierté et satisfaction. Ils ont, en outre, produits d'effets perlocutoires, car presque tout le monde s'est rangé derrière lui. Il ressort ainsi de ces assertions, l'idée du **patriotisme**.

### 3.2.2.2- Les explications parlant de la résistance

Elles se présentent ainsi qu'il suit :

69- Dualla Manga : « Je leur ai dit que nous ne devons pas accepter ce que vous, vous ne sauriez accepter chez vous. » p.82

69- Ibid. « Les premiers Européens qui sont arrivés ici vivaient dans leurs embarcations au large des côtes. Ce n'est qu'après qu'ils se furent entendus avec nos pères qu'ils s'installèrent sur la terre ferme, partageant le même espace de vie avec les autochtones et s'accommodant les uns des autres. » p.54

Les énoncés 68 et 69 sont produits par RDMB à l'endroit de Niedermeyer et Roehm. Dans ces assertifs, il fait comprendre à ses interlocuteurs qu'il n'y ait pas question que les autochtones quittent leurs territoires pour aller s'installer ailleurs. Nous pouvons par-là dire que la résistance est le thème qui se dégage de ces explications.

En somme, les explications analysées ci-dessus ont été toutes formulées par RDMB et présentent les thèmes du patriotisme et de la résistance. Ces derniers caractérisent davantage l'**engagement** ferme de King Bell.

Au total, il était question d'analyser les assertifs dans *Ngum a Jemea*. Nous avons, lors de notre analyse, constaté que les assertifs étaient constitués de deux catégories : d'un côté, les assertions et de l'autre côté les informations et les explications. La première catégorie était constituée des assertions affirmative et négative. La deuxième catégorie comprenait les informations et les explications. Des toutes ces catégories d'assertifs,

plusieurs thèmes se sont dégagés parmi lesquels l'engagement, le patriotisme, la dignité, la résistance, la ségrégation spatiale, etc. Alors, nous pouvons dire que malgré la supériorité des Blancs, RDMB a tenu ferme dans son engagement, en prouvant son attachement et son amour envers sa patrie. Voilà pourquoi, les assertions à la forme affirmative sont les plus employées. Cet engagement, en plus du patriotisme, est aussi sous-tendu par la résistance.

## CHAPITRE 4 : LES DIRECTIFS DANS *NGUM A JEMEA*

Les *directifs*, selon Searle, désignent cette catégorie d'actes de langage qui fait faire de choses à autrui. Les différents types de directifs répertoriés dans notre corpus sont : les requêtes, les ordres, les interdictions, les conseils ou recommandations et les questions. Nous tenterons, dans la suite de ce chapitre, de les analyser.

### 4.1- LES REQUÊTES, LES ORDRES ET LES INTERDICTIONS

#### 4.1.1- Les requêtes

Pour Catherine Kerbrat-Orecchioni (Op.cit. : 98), on parle de *requête*, « *chaque fois qu'un locuteur produit un énoncé pour demander à son interlocuteur d'accomplir un acte quelconque.* » Les différentes requêtes identifiées dans notre corpus sont :

##### 4.1.1.1- Les requêtes relevant de la prière et de révolte

Les requêtes ci-après sont produites par Kum Mbape et Dualla Manga.

Kum Mbape :

- 1- « Faites de notre nouveau roi, un être d'exception, un lutteur infatigable et indomptable. » pp. 20-21
- 2- « Demain, c'est le plus grand jour. Soyez parmi nous pour rendre plus grandiose la cérémonie d'intronisation. » p. 21
- 3- « Ô aïeux ! Bénissez Dualla Manga. Donnez-lui la sagesse de commander ce peuple ! Inondez-le de toute votre puissance... Donnez-lui le pouvoir d'assujettir toutes les forces du mal. » p.20

Dualla Manga :

- 4- « ... Si aujourd'hui vous estimez que cette cohabitation est une menace pour votre santé, il vous est loisible d'aller vivre où vous voulez, même dans les navires en pleine mer si cela vous paraît plus sécurisant. » p. 54
- 5- « En violant les clauses du traité, vous vous rendez coupables de sa rupture... et dans ce cas, il ne vous reste qu'à faire la valise. » p. 58

6- « Écrivez au Reichstag que nous opposons une fin de non-recevoir à ce projet odieux et inhumain. » p. 59

7- « Vous avez entre vos mains une pièce à conviction, produisez-là pour me confondre... Pourquoi ne le faites-vous pas ? » p. 80

8- « Pourquoi ne rentrez-vous donc pas en Allemagne ?... Si vous êtes si malheureux ici, pourquoi au lieu de plier bagage et retourner tranquillement dans votre pays, cherchez-vous plutôt à nous déposer des nos terres à tout prix ? » pp. 84-85

9- « Non ! Laisse-les dormir, sinon le cœur l'emportera sur la raison : je n'aurai plus le courage de rentrer en prison. » p.121

Dans les énoncés 1, 2 et 3, Kum Mbape s'adresse aux ancêtres. Il produit ces directifs pendant l'intronisation de RDMB. Alors, nous remarquons que l'emploi des verbes tels que « inondez-le » et « donnez-lui » à l'impératif présent a pour valeur la supplication. Il implore la clémence de ses ancêtres afin qu'ils les assistent dans ce qu'ils feront et qu'ils leur accordent aussi leur bénédiction. Il semble que leur présence à cette cérémonie devrait donner à celle-ci son caractère sacrificiel. Voilà pourquoi le chef supérieur de Belè-Belè ne voudrait pas que ceux-ci brillent par leur absence pendant la cérémonie. Nous pouvons dire que la **supplication** est le thème qui se dégage de ces énoncés.

Les énoncés 4, 5, 6 et 7 sont formulés par Dualla Manga à l'endroit des colons. Les trois premiers sont produits à l'égard de Roehm et les deux autres ont pour destinataire Niedermeyer. En ce qui concerne les premières requêtes, elles ont été énoncées lors de leur entretien avec le Chef de Région. Le King Bell, révolté par le comportement de Roehm qu'il qualifie d'« inhumain », s'oppose contre lui. Cette révolte est caractérisée par l'emploi du verbe « opposer », conjugué au présent de l'indicatif et ayant le sens de « se liguer ». En outre, nous avons les contenus propositionnels suivants : « il vous est loisible d'aller où vous voulez », « il ne vous reste plus qu'à faire la valise ». À travers ces contenus, qui sont des constituants des actes illocutoires, le King Bell demande aux Allemands de quitter son pays, car pour rien au monde, il ne doit accepter pareille humiliation. Raison pour laquelle, il interpelle les colons de libérer son territoire. Dualla Manga, après avoir reçu l'onction royal, est déterminé à défendre sa Nation. Voilà pourquoi il n'a pas peur de s'adresser ainsi aux colons. Le thème qui ressort de ces

directifs est la **révolte**. Par ailleurs, lors de son jugement, le King Bell n'a pas non plus eu peur de demander au juge de lui prouver s'il est coupable (8) : « Pourquoi ne le faites-vous pas ? » Cette interrogation signifie : Faites-le ou prouvez-le. Donc, il voudrait que le juge lui présente les preuves de sa culpabilité. Il demande une fois de plus aux Allemands de rentrer chez eux. Cela se justifie par cette interrogation : « ... Pourquoi au lieu de plier bagage et retourner tranquillement dans votre pays... » qui veut dire : je vous demande de plier bagage et de retourner dans votre pays. Donc, cela sous-entend que le King Bell est déterminé à lutter jusqu'au bout. Enfin, Dualla Manga, pour sauver l'honneur de son peuple, a préféré abandonner sa progéniture (9). Il a demandé à sa tendre et merveilleuse épouse de laisser dormir les enfants. Voilà pourquoi il utilise le verbe « laisser » à l'impératif présent. Cela semble signifier que le chef du peuple préfère son pays plus que sa famille. D'où le patriotisme. La **révolte**, principale caractéristique du patriotisme, est le thème qui ressort de ces directifs.

#### **4.1.1.2-Les requêtes parlant de la coopération**

Ce sont :

10- Roehm : « S'il ne s'agit pas de prescription médicale, prenez une larme de gin pour arroser notre joie. » p. 50

11- Ibid. « Il nous suffit simplement de porter au bas de ce document la mention : « Lu et approuvé » suivi de votre signature. » p.91

12- Ibid. « Mon cher ami, il faut vous rendre à la raison. » p. 93

Les requêtes ci-dessus ont été formulées par Roehm à l'endroit de RDMB. Dans la dixième requête, le Chef de Région demande à son ancien camarade de célébrer leur joie. Toutefois, le King Bell va refuser cette proposition et l'acte n'atteindra pas son but illocutoire, car il sera nul et non avenu. Donc, la requête a échoué. En outre, Dualla Manga, au niveau de l'énoncé 11 et 12 exhorte le chef du peuple à accepter leur présent, tout en apposant sa signature. Ici, Dualla Manga est en plein jugement. Malgré sa position inférieure, nous constatons que le King Bell ne s'est pas laissé influencer par qui que ce soit. Ces directifs sont également nuls et non avenus, car l'allocutaire a refusé de coopérer. Ils ont également échoué. Donc de ces requêtes, ressort le thème de **coopération**.

#### 4.1.1.3- Les requêtes évoquant l'affection

Nous avons :

13- Dualla Manga : « Essuie tes larmes, rien ne sèche aussi vite qu'une larme. » p.115

14- Ibid. « Conduis-moi auprès des enfants. » p. 121

15- Anjo Bell : « Attends-moi sur place, je reviens dans quelques minutes. » p.126

16- Ibid. « Cache-toi d'abord, donne-nous le temps de bien nous organiser pour la riposte. Un héros mort ne sert plus à rien. » p.126

17- Emma Engome : « Je t'en prie, arrête ! » p.122

Les énoncés ci-dessus ont été produits par Dualla Manga, Anjo Bell et Emma Engome. Au niveau de l'énoncé 13, le King Bell demande à son notable de ne plus pleurer. Nous savons pertinemment que celui-ci se lamente à cause de son chef, alors que ce dernier lui demande d'être courageux. Selon lui, Anjo Bell devrait accepter la situation telle quelle. En tant qu'homme, il ne devrait pas se comporter de la sorte. C'est pour cette raison qu'il l'encourage. Au lieu de s'inquiéter de son sort, il se soucie plutôt de l'autre. En plus, le notable manifeste aussi de l'affection envers son chef ( 15 et 16 ). Il a tout fait pour l'empêcher de se sacrifier. Les verbes « attends » et « cache-toi », conjugués au présent de l'impératif, n'ont pas une valeur d'ordre, mais plutôt une valeur de demande, car un notable ne saurait donner des ordres à son supérieur. On peut dire qu'Anjo Bell emploie la deuxième personne du singulier « tu » au lieu du pluriel « vous » parce que dans la culture africaine en général, on ne se vouvoie pas. Voilà pourquoi il fait fi des formules de politesse telles que « s'il te plait », « pardon », « Monsieur, je vous prie de... », etc. Bref, Anjo Bell a voulu que son chef soit encore en vie. Donc, on peut dire que Dualla Manga est un chef aimé et aimable. Enfin, il y a le King Bell qui demande à sa femme de le conduire auprès des enfants. Cela pourrait sous-entendre que le souci de chaque parent est de souhaiter au revoir à ses enfants avant de les quitter. Et, Emma Engome voudrait que son mari ne puisse se faire des idées noires. D'où l'emploi du verbe « arrêter » à l'impératif présent (17). Ainsi pouvons-nous dire que tous les directifs analysés ci-dessus présentent l'idée de **l'affection** ou de **l'amour filial**, car les locuteurs manifestent ce sentiment les uns envers les autres.



Nous venons d'analyser les requêtes identifiées dans notre corpus. Nous avons d'emblée analysé les requêtes qui parlent de la révolte. Dualla manga, dans un état de colère, demande aux colons de plier bagages. Ces énoncés matérialisent davantage l'amour que le King Bell a pour son peuple. Ensuite, on a étudié les requêtes qui évoquent la coopération. Ces actes formulés par les colons n'ont pas atteint leur but illocutoire, car RDMB a refusé de coopérer avec eux. Enfin, nous nous sommes attardé sur les actes qui parlent de l'affection. Duala Manga et son notable manifestent les uns envers les autres, de l'amour fraternel. De ces actes, nous pouvons retenir que le King Bell a aimé son pays plus que tout autre chose.

#### **4.1.2-Les ordres**

Un *ordre* est le fait d'obliger quelqu'un à faire quelque chose. Les différents ordres repérés dans notre corpus sont :

##### **4.1.2.1-Les ordres relevant de l'intronisation de Dualla Manga Bell**

Ils sont formulés par Kum Mbape :

18- « Tam-tams, tambours, tambourinez ! Grelots, maracas, clochettes, retentissez ! Dualla Manga va être intronisé. Mbeatoe (crustacées appelés aussi crevettes) bruisez dans les eaux du wouri ! » p.35

19- « Mâche tout ce que je viens de te donner. » p.38

20- « Bois-en une gorgée pour avaler ce que tu as dans la bouche. » Ibid.

21- « Tu devras supporter ton peuple dans les événements heureux et dans les circonstances difficiles. P.39

22- « Lève-toi ! » p.36

23- « Sors de là. » p. 40

24- « Que les Mengu (les ondines) sortent des eaux et les morts de leurs tombes ! » p.35

25- « ... Entre maintenant dans la case avec tous les objets que nous venons de te remettre. » Ibid.

Les ordres 19, 20, 22, 23 et 25 sont formulés à l'endroit de RDMB. Tous les verbes de ces énoncés sont employés à l'impératif présent. L'utilisation de ce temps par Kum montre effectivement l'autorité qu'a celui-ci en tant que Chef supérieur de Belè-Belè. Ainsi, officie-t-il la cérémonie d'intronisation de celui qui va devenir le président du Ngondo. Ces directifs ont atteint leur but illocutoire et produit d'effets perlocutoires, car Dualla Manga a obéi à tout ce que le chef supérieur lui avait ordonné. Bien plus, nous avons l'énoncé 20 qui est également formulé à l'égard de King Bell. Dans cet énoncé, Kum Mabpe l'interpelle par rapport à son comportement en tant que futur roi. C'est peut-être pour cette raison que le verbe « devoir » est conjugué au futur simple de l'indicatif « devras ». Dualla Manga est contraint à supporter son peuple dans les bons et les mauvais jours. On a enfin les énoncés 18 et 24 qui sont des ordres faisant appel à la joie. À travers ces directifs, Kum invite tout le monde y compris les crevettes et les ondines de se réjouir, car Dualla Manga sera consacré roi. Ici, il lance un appel à une réjouissance populaire, puisque l'intronisation d'un chef est un moment de joie. Ainsi peut-on dire que la **valorisation de la culture Douala** est thème qui ressort de ces ordres.

#### **4.1.2.2-Les ordres parlant de la supériorité des Blancs**

Les ordres suivants sont énoncés par Roehm et Niedermeyer. Commençons par ceux de Roehm.

26- « Le Reichstag a décidé, vous devez obéir sans discuter, tout dépositaire de l'autorité de vos ancêtres que vous êtes ! » p.56

27- « Restez fidèles à vos engagements. » p.57

Les ordres de Niedermeyer :

28- « Répondez-moi au plus vite. » p.98

29- « Ça suffit ! Arrêtez de dire n'importe quoi ! » Ibid.

30- « Taisez-vous ! » p.101

31- « C'est moi qui vous autorise à parler et c'est moi qui vous enjoins de vous taire. » Ibid.

32- « Bouclez-la ! Bouclez-la ! » Op.cit.

Les ordres énoncés par Roehm ont pour allocutaire Dualla Manga. Celui-là intime des ordres à celui-ci parce qu'il est son supérieur. Raison pour laquelle au niveau de l'énoncé 26, il lui demande d'obéir sans contestation. Car selon lui, l'ordre vient d'en haut. Au niveau de l'énoncé 27, il ordonne également à RDMB et son peuple de rester fidèles à leurs engagements. Ce qui signifie qu'ils ne peuvent en aucun jour y renoncer, puisque qu'ils ont signé un traité de protectorat avec les Allemands. L'ordre 26 n'a pas atteint son but illocutoire, car Duala Manga n'a pas obéi à ce que Roehm a dit. Alors, cet énoncé, bien qu'illocutoire, est malheureux, puisque le King Bell, au lieu de se soumettre, a plutôt protesté. Il en est de même pour l'énoncé 27, car le chef du peuple respecte déjà le traité. Le fait que Roehm donne des ordres à Dualla Manga matérialise bien évidemment la supériorité des Blancs. Par ailleurs, les énoncés formulés par Niedermeyer (28, 29, 30,31 et 32) ont pour destinataire Ngosa Din. En tant que juge, il ne peut pas admettre qu'un nègre le tourne en dérision ou se moque de lui. Alors, on peut dire que le secrétaire de Dualla manga Bell est en train de vilipender le comportement des colons en général et celui de Niedermeyer en particulier. Voilà pourquoi il intime des ordres à l'accusé. Ces directifs ont très peu d'effets perlocutoires sur ce dernier, puisqu'il ne se taira qu'à la fin de l'interaction. Ainsi, ces ordres donnés par Roehm et Niedermeyer n'ont pas véritablement empêché leurs interlocuteurs (Dualla Manga et Ngosa Din) de s'exprimer. Bien au contraire, ils ont dit ce qu'ils avaient dans leur for intérieur. Alors, il ressort de ces directifs, le thème de la **supériorité des Blancs**, car même si les énoncés n'ont pas atteint leur but illocutoire, ils demeurent néanmoins des directifs.

#### **4.1.2.3-Les ordres évoquant l'autorité traditionnelle et familiale**

Ils sont formulés par Dualla Manga Bell et se présentent ainsi qu'il suit :

33- « Ouvre ! C'est moi Dualla. » p.110

34- « Et maintenant, Anjo Bell, voici mes dernières recommandations et mes dernières volontés. Transmets-les fidèlement à tout le monde et faites-vous une obligation de les respecter scrupuleusement. » p.129

35- « Anjo Bell arrête ! Arrête de tourner le couteau dans la plaie. » p.127

Les ordres ci-dessus ont pour destinataire Anjo Bell. Dualla Manga, au niveau de l'énoncé 33, est autorisé par le colonel Zimmermann pour aller dire ses adieux à sa famille. En tant que chef du peuple, il n'a pas besoin de supplier quelqu'un pour qu'on lui ouvre la

porte. C'est pourquoi il intime cet ordre à son interlocuteur. Au niveau de l'énoncé 35, il ordonne à Anjo Bell de cesser de l'importuner. Celui-ci lui propose d'aller se cacher afin d'échapper à la mort. Selon lui, Dualla Manga a encore toute la vie devant lui. Il n'est pas encore temps d'effectuer le dernier voyage. Raison pour laquelle il a utilisé tous les moyens possibles pour l'empêcher d'accomplir sa mission. Alors, ce dernier, n'appréciant pas cette manière de faire, a donné cet ordre à son notable de ne plus le tracasser. Il lui recommande également au niveau de l'énoncé 34 de transmettre fidèlement ses recommandations et volontés à tout le peuple. Nous pouvons dire que ces ordres intimes à Anjo Bell de manière crescendo, montre une fois de plus, la détermination et l'engagement ferme de King Bell de lutter pour la dignité et la liberté de sa nation. Cette détermination et cet engagement matérialisent davantage les qualités d'un bon chef comme Dualla Manga Bell. On peut enfin dire que ces directifs, analysés plus haut, caractérisent l'**engagement** indéfectible de RDMB.

En somme, nous venons d'analyser les ordres. De toutes les catégories d'ordres étudiées ci-dessus, nous avons remarqué que ceux formulés par les Blancs n'ont presque pas atteint leur but illocutoire, puisqu'ils n'ont pas influencé les récepteurs. Alors que ceux formulés par Dualla Manga Bell, ont atteint leur but illocutoire. Celui-ci et son secrétaire, en dépit de la supériorité des Blancs, ne se sont pas laissés influencer par leurs adversaires. Nous remarquons qu'ils ont tenu tête aux colons. Voilà pourquoi l'**engagement** ferme, la **supériorité** et la **valorisation de la culture Douala** sont les thèmes phares qui ressortent de ces directifs.

#### **4.1.3-Les interdictions**

Une *interdiction* est le fait de défendre quelqu'un de faire quelque chose. Dans notre corpus, les différentes interdictions répertoriées sont les suivantes :

##### **4.1.3.1-Les interdictions relevant de la domination**

Elles sont formulées respectivement par Roehm et Niedermeyer.

36- « N'insistez pas ! » p.59

37- « Ne jouez pas au malin. » p79

L'énoncé 37 produit par Roehm a pour destinataire Dualla Manga. En tant que Chef de Région, il n'a pas besoin de discuter avec le King Bell qui n'est qu'un « chef du

peuple ». Lors de leur entretien, RDMB a résisté et n'a pas voulu coopérer. Ainsi, Roehm et son peuple savent qu'ils sont puissants. Selon lui, il a jugé utile de ne pas allonger le débat. C'est pour cette raison qu'il demande à son interlocuteur de ne pas insister. Par ailleurs, nous avons l'énoncé 37 formulé, par Niedermeyer à l'égard de Dualla Manga. Cette interdiction s'apparente à une menace, car le juge demande à l'accusé d'être sur ses gardes. Nous constatons que Niedermeyer, dans sa posture de juge, interdit Dualla Manga de dire n'importe quoi. Pour lui, Dualla Manga devrait dire la vérité et non le contraire. Ainsi ressort-il de ces interdictions, la **domination des Blancs sur les Noirs**. Ces directifs, bien qu'illocutoires, n'ont pas atteint leur but illocutoire et leurs effets perlocutoires, car leur énonciation n'a changé en rien le comportement de l'allocutaire.

#### 4.1.3.2- Les interdictions parlant du patriotisme

Il s'agit de :

38- Dualla Manga : « Une tâche immense t'attend...Ne te repose pas avant de l'avoir achevée. » p.123

39- Ibid. « N'ébranle pas ma foi ! » p.127

Les interdictions ci-dessus sont formulées par RDMB à l'égard d'Anjo Bell. Dans l'énoncé 38, il demande à son notable de ne pas se reposer tant qu'il n'a pas achevé la tâche qui lui est confiée. En outre, il le défend, au niveau de l'énoncé 39, d'ébranler sa foi. Cet acte a eu un effet perlocutoire sur Anjo Bell, puisqu'il a cessé d'importuner son chef. Ainsi, le thème du **patriotisme** est celui qui se dégage de ces directifs.

En définitive, nous pouvons retenir que les interdictions analysées ci-haut parlent de la **domination** et du **patriotisme**. D'un côté, nous avons les Blancs qui détiennent le monopole de la puissance. Cependant, ils n'ont pas pu influencer RDMB, car leurs énoncés n'ont pas atteint leur but illocutoire. De l'autre côté, il y a Dualla Manga qui défend sa nation à travers les énoncés 38 et 39. Ces derniers ont atteint leur but illocutoire, car après leur énonciation (39), son notable a cessé de l'importuner.

## **4.2- LES CONSEILS OU RECOMMANDATIONS ET LES QUESTIONS**

### **4.2.1-Les conseils ou recommandations**

Selon *Le Grand Robert*, un *conseil* est une opinion (donné à quelqu'un) sur ce qu'il convient de faire. Nous avons, dans notre corpus, identifié les conseils suivants :

#### **4.2.1.1-Les conseils évoquant le comportement d'un chef exemplaire**

Il s'agit de :

40- Le premier représentant : « Majesté, c'est le comportement d'un roi qui lui vaut : soit l'amour et le respect de son peuple, soit sa haine et son mépris. » p.32

41- Le deuxième représentant : « Majesté, un roi se juge par son œuvre et non par ses paroles. » p.33

42- Le troisième représentant : « Majesté, un roi sage préfère une critique sincère à un compliment menteur et il évite de commettre des fautes qui le discréditent. » p.34

Les conseils ci-dessus (40, 41 et 42) sont formulés à l'endroit de King Bell, lors de son intronisation. Il semble que ces conseils sont des actes de langage indirects (ALI), car ils sont énoncés sous forme d'assertions. Le premier représentant exhorte le nouveau chef par rapport à son comportement. Le deuxième l'invite à poser des bons actes et à être réaliste, puisqu'il ne sert à rien de faire des promesses et de ne pas les accomplir. Autrement dit, faire des promesses est bien, mais les réaliser est mieux. Le troisième quant à lui, affirme qu'un bon chef doit aimer la vérité et détester l'hypocrisie. Il ne doit pas se fier aux ragots et commérages. Bref, il demande au roi d'être juste et intègre. Donc, les différents représentants interpellent leur nouveau chef à être un modèle à suivre. Nous pouvons dire que ces énoncés ont produits d'effets perlocutoires, car Dualla Manga a tenu bon jusqu'à la fin. Ainsi peut-on dire que les propos des représentants l'ont fortifié et encouragé.

#### **4.1.1.2- Les derniers conseils ou recommandations de Dualla Manga**

Ce sont :

43- Dualla Manga « ...Ne te laisse pas aller au découragement, prends ma place auprès de nos enfants ; sois en même temps leur père et leur mère. Apprends-leur à aimer leur patrie plus que leur vie. Répète-leur sans cesse que quiconque trahit son pays sera frappé de malédiction, lui et toute sa progéniture. Fais naître et grandir en eux l'amour fraternel. Raconte-leur souvent l'histoire de ma vie. Visite et reconforte toutes les femmes dont les maris sont en détention à cause de leur patriotisme. » p.123

44- Ibid. « Restez unis et solidaires, c'est le moyen le plus sûr de triompher de vos ennemis. Évitez les luttes intestines, sinon, les gens à qui vous avez offert l'hospitalité vous envahiront, vous écraseront. Ils vous réduiront à vous contenter des miettes qui tomberont de leurs tables et des os dont ils voudront bien vous faire cadeau. Aujourd'hui et demain, votre terre sera source de convoitise. Luttez jusqu'à la dernière pulsation de vos veines pour conserver ce point du pays que le créateur nous a donné en héritage. Ne foulez pas au pied les valeurs pour lesquelles nous nous sommes sacrifiés... Donnez à notre sang le prix qu'il mérite... » p.129

Ces conseils sont produits par RDMB à l'égard de sa femme Emma Engome et Anjo Bell. Au niveau de l'énoncé 43, il encourage sa femme à tenir bon et à ne pas se laisser asservir par quoi que ce soit. En ce qui concerne leur foyer, il faut qu'elle soit en même temps le père et la mère. Elle doit inciter les enfants à être des véritables patriotes. Qu'il soit pour eux, un exemple à suivre. Elle doit également reconforter les femmes dont les maris souffrent pour la cause de la nation. Par ailleurs, il recommande à Anjo Bell et à tout le peuple de vivre dans l'unité et l'intégrité, à travers l'énoncé 44. Ils doivent aussi aimer leur pays en le défendant et en le protégeant. Ils les invitent tout de même à continuer ce que lui et son secrétaire ont commencé. Donc, leur pays doit être comme la prunelle de leurs yeux. En d'autres termes, ils doivent le conserver comme un graal. C'est pour cette raison que presque tous les verbes (apprends-leur, restez, luttez, etc.) sont conjugués à l'impératif présent. Celui-ci a valeur d'exhortation. C'est ce qui nous amène à dire qu'il s'agit de recommandations.

En somme, il y a lieu de noter que tous les locuteurs exhortent les interlocuteurs à faire ce qui est bien. Nous avons d'un côté, les représentants qui encouragent le nouveau roi à être un modèle pour les autres. De l'autre côté, le King Bell fait de son mieux pour

que son peuple suive ses traces. Donc, c'est encore le **patriotisme** qui est mis en exergue à travers ces directifs.

#### **4.2.2-Les questions**

Une *question*, selon Kerbrat-Orecchioni (Op.cit. : 86) est : « *tout énoncé qui se présente comme ayant pour finalité principale d'obtenir de son destinataire un apport d'information.* » Nous avons, dans *Ngum a Jemea*, repéré les questions suivantes :

##### **4.2.2.1-Les questions comme demandes d'information**

Nous avons relevé les questions suivantes :

45- Roehm : « Pourquoi vous faites-vous des idées noires ? » p.50

46- Dualla Manga : « Avez-vous soumis un projet au Reichstag concernant cette ville ? » p.51

47- Ibid. « Comment se passent les choses à Belè-Belè ? » p.65

48- Kum Mbape : « Qu'en pensez-vous ? » p. 68

49- Niedermeyer : « De quel devoir s'agit-il ? » p.77

Les différentes questions posées ci-dessus ont pour but d'obtenir des informations. Si Roehm demande à Dualla Manga à travers l'énoncé 45, c'est pour connaître son point de vue. Il en est de même pour le King Bell. S'il interroge Roehm, c'est pour savoir si ce qu'il dit est vrai. S'il demande ses pairs par rapport à l'évolution de leur projet, c'est pour que ces derniers l'éclaircissent. Nous avons par ailleurs, Kum Mbape et le juge Niedermeyer qui veulent également obtenir des informations de leurs allocutaires : les chefs locaux et Dualla Manga.

##### **4.2.2.2- Les questions comme demandes de vérification**

Les questions ci-dessous font appel à une réponse de confirmation :

50- Kum Mbape : « Le mérite -t-il ? » p.28

51- Ibid. « Promets-tu de ne pas garder rancune contre ton sujet qui te causera du tort ? » p.36



52- Mukudi Mikano : « Et tout ce qu'il écoperà en retour, il l'aura voulu ! N'est-ce pas ? »  
p.31

53- Roehm : « ... Pour une bonne nouvelle, je crois que c'en est une, pas vrai ? » p.52

54- Ibid. « Avez-vous dit tout à l'heure que vous ne buviez rien ? » p. 49

55- Dualla Manga : « N'est-elle pas aussi dangereuse pour nous les Noirs ? » p.54

56- Niedermeyer : « Je vous ai rivé le clou, non ? » p.76

57- Anjo Bell : « Est-ce bien *Tet'ekombo* ? » p. 111

Toutes les questions présentées ci-dessus ont pour but d'obtenir l'approbation des destinataires. Les locuteurs, en les produisant, voudraient que les allocutaires y adhèrent. En grammaire normative, on parlera d'*interrogations totales*.

Ainsi, pouvons-nous dire que nous avons d'une part, des questions dont les réponses sont des informations et d'autre part, des questions dont les réponses sont soit la confirmation soit l'infirmité. D'où **la vérification**.

En conclusion, il s'agissait d'analyser les directifs dans *Ngum a Jemea*. Nous avons remarqué, lors de notre analyse, que les directifs étaient composés d'une part, de requêtes, d'ordres, d'interdictions et d'autres part, de conseils ou recommandations et questions. Au niveau des requêtes, nous avons constaté que Dualla Manga s'est révolté contre les Blancs. Coopérer avec les colons serait pour lui une ignominie. C'est ce refus qui a causé l'échec des requêtes produits par les Allemands. En ce qui concerne les ordres, on a remarqué que ceux énoncés par Kum Mbape ont atteint leur but illocutoire, car le King Bell y a obéi. Tandis que ceux intimés par Niedermeyer et Roehm étaient malheureux, car Dualla Manga n'en a pas tenu compte. Les ordres formulés par Dualla Manga ont aussi atteint leur but illocutoire, car Anjo Bell y a obéi. Au niveau des interdictions, nous avons d'un côté, celles énoncées par Niedermeyer et Roehm et de l'autre, celles produites par Dualla Manga. Les unes n'ont pas atteint leur but illocutoire et sont malheureuses. Les autres l'ont atteint, puisque Anjo Bell y a obéi. Concernant les conseils, nous avons noté que ce type des directifs a atteint son but illocutoire. Cela se justifie par l'héroïsme de King Bell déployé tout au long de l'œuvre. Enfin, on a les questions de demande d'information et celles de confirmation. De tous ces directifs analysés, ils se dégagent les thèmes suivants : la révolte, le patriotisme, la supériorité, etc.

## **CONCLUSION GÉNÉRALE**

Parvenu au terme de notre étude, il convient de rappeler la question principale qui a sous-tendu notre travail : comment David Mbanga Eyombwan, dans *Ngum a jemea*, fait usage des actes de langage ? Tout au long de cette analyse, nous avons utilisé la grille méthodologique suivante :

- l'identification : cette phase consistait à repérer tous les actes de langage pertinents que nous offrait le corpus;
- l'analyse : après avoir identifié ces actes de langage, nous les avons classés tout en les analysant ;
- l'interprétation : cette dernière phase consistait à donner un sens aux procédés analysés.

Les résultats auxquels nous sommes parvenu proviennent de trois derniers chapitres, car le premier est théorique. Néanmoins, commençons par celui-ci tout en faisant un bref résumé.

Au premier chapitre, nous avons présenté la théorie des actes de langage. À cet effet, nous nous sommes intéressé à son origine et son évolution, ainsi qu'aux taxinomies des théoriciens tels qu'Austin, Searle et Récanati.

L'analyse des promissifs a fait l'objet du deuxième chapitre. Ils étaient constitués d'une part, de promesses et serments, et d'autre part, de menaces et souhaits. Les promissifs énoncés par Roehm et Niedermeyer sont malheureux, car les destinataires n'étaient pas intéressés et surtout qu'ils ne les prenaient pas en compte, alors que ceux produits par Dualla Manga et ses pairs sont heureux, car ils ont tenu à ce qu'ils ont dit et de surcroît, RDMB a mené à bien sa mission et n'a en aucun moment failli à ce qu'il a dit. Il ressort de ces différentes catégories de promissifs, les thèmes suivants : le patriotisme ou l'engagement patriotique, la solidarité, la supériorité des Blancs et la bénédiction proférée à l'égard de Dualla Manga, etc.

Nous avons, au troisième chapitre, analysé les assertifs. Ils étaient composés de deux catégories : d'un côté, nous avons les assertions et de l'autre côté, les informations et explications. Toutes les assertions produites par Dualla Manga et ses pairs sont heureuses, car elles ont atteint leur but illocutoire. Cependant, celles énoncées par Roehm et Niedermeyer sont pour la plupart malheureuses, puisque leur but illocutoire n'est pas

souvent atteint et surtout qu'ils n'ont presque pas produit d'effets perlocutoires. Nous avons constaté que les assertions affirmatives étaient les plus nombreuses. Ce qui sous-entend que c'est l'engagement patriotique de RDMB qui est mis en relief. Car, malgré l'injustice et la supériorité des Blancs, le King Bell a tenu ferme jusqu'au bout. Les principaux thèmes découlant des assertifs sont : l'engagement, le courage, le patriotisme, la résistance, la supériorité, etc.

Les directifs ont, enfin, fait l'objet d'étude du quatrième chapitre. Ils comprenaient d'une part, les requêtes, les ordres et les interdictions, et d'autre part, les conseils ou recommandations et les questions. De toutes ces catégories, il ressort que presque tous les directifs formulés par Roehm et Niedermeyer sont un échec, car les allocutaires Dualla Manga et Ngoso Din ont refusé de collaborer avec eux. Ils n'ont presque pas non plus tenu compte de leurs menaces. Le King Bell, par contre a demandé aux Allemands de retourner chez eux. Malgré la puissance et la supériorité des colons, Dualla Manga n'a pas eu peur de leur dire la vérité. Les thèmes tels que la révolte, le patriotisme, la supériorité, etc., sont ceux qui ressortent de ce chapitre.

Après la présentation des résultats, passons à la vérification des hypothèses.

Nous pouvons dire que notre hypothèse générale a été confirmée, car toutes les trois catégories d'actes de langage se retrouvent dans notre corpus.

Chaque catégorie a effectivement dégagé un pan de la vision du monde de l'auteur. Les promissifs ont obligé RDMB de s'engager à aimer et à défendre son pays. Les affirmatifs et les directifs lui ont permis de résister farouchement aux colons et donner des recommandations à sa femme et à Anjo Bell. La vérification de nos hypothèses nous amène maintenant à dégager les implications didactique et pédagogique résultant de cette étude.

-Il faudrait que les enseignants mettent l'accent sur l'importance du contexte, lors de la dispensation du cours de langue française au second cycle. Celui-ci permettra aux élèves de mieux cerner le sens d'un énoncé. Car, pour que la communication passe sans difficultés et que les interactants ou protagonistes se comprennent aisément, il faudrait qu'ils tiennent compte du contexte d'énonciation. Par ailleurs, le contexte aidera également les élèves de la terminale à décoder les sous-entendus qui sont sans doute la catégorie la plus difficile de l'implicite.

- Il faudrait en outre, faire comprendre aux élèves du second cycle que les modalités de phrase telles que l’assertion, l’injonction et l’interrogation peuvent avoir plusieurs valeurs. Une interrogation peut avoir la valeur d’une requête. **Exemple** : Pourquoi ne rentrez-vous donc pas en Allemagne ? Cette interrogation veut dire : *Rentrez chez vous !* qui est une requête. En plus, elle peut aussi avoir la valeur de demande de confirmation. **Exemple** : Je vous ai rivé le clou, non ? Cette interrogation a valeur de demande de confirmation. Il en est de même pour une assertion qui peut avoir la valeur d’un conseil. **Exemple** : Majesté, c’est le comportement d’un roi qui lui vaut : soit l’amour et le respect de son peuple, soit sa haine et son mépris. Cette assertion veut dire : *Majesté, ayez un bon comportement*, qui est un conseil. À travers la théorie des actes de langage (surtout ceux indirects), les élèves pourraient apprendre à parler avec sagesse et subtilité. Elle pourra également les aider à être polis et à bien se comporter dans la société.

David Mbanga Eyombwan veut, à travers *Ngum a Jemea*, valoriser le patriotisme de RDMB, caractérisé par le courage, la révolte, la résistance, etc. Cette pièce, qu’on pourrait considérer comme un acte de langage, est produite à l’endroit de tout lecteur potentiel en général et de chaque Camerounais en particulier, comme un appel à l’amour de la patrie. Les différentes valeurs que revêt Dualla Manga devraient être des exemples à suivre. Par ailleurs, les enseignants sont appelés à les promouvoir :

- le *courage* : ils doivent inciter les élèves à travailler tout en leur rappelant que l’oisiveté et la paresse sont des « maux ». Quel qu’en soit ce qui leur arrivera, ils doivent toujours tenir ferme ;
- la *dignité* : il faudrait que les apprenants sachent que la mendicité est proscrite au Cameroun. Ils doivent se battre pour assurer leur avenir. Qu’ils sachent aussi que personne n’est venu au monde pour accompagner les autres ;
- l’*intégrité* : faire comprendre aux élèves que la corruption est un fléau qui mine notre société. Alors, Ils doivent le combattre de toute leur force, à l’exemple de Dualla Manga qui a refusé de vendre son pays à cause de 300.000 Marks. Ils doivent également être intègres et prendre soin du bien commun.
- l’*honneur* : amener les élèves à ne pas se sous-estimer et avoir confiance en eux.

## BIBLIOGRAPHIE

### I- Corpus

Mbanga, E.D., (2007), *Ngum a Jemea ou la foi inébranlable de Rudolf Doualla Manga Bell*, Yaoundé, Presses de l'Université Catholique d'Afrique centrale.

### II- Ouvrages généraux

Biloa, E., (2004), *Le cours de linguistique contemporaine*, Munchen, Lincom Europa.  
Charaudeau, P. et Maingueneau, D., (2002), *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil.

Dubois, et al., (2007), *Linguistique et sciences du langage*, Paris, Larousse.

Ducrot, O., (1980), *Les mots du discours*, Paris, Minuit.

Maingueneau D., (2009), *Les termes clés de l'analyse du discours*, Éditions du Seuil.

Perret, M., (1994), *L'énonciation en grammaire de texte*, Paris, Nathan.

Robert, P., (2007), *Le petit Robert*, Maury-Euro livres (France).

-*Le Grand Robert de la langue française*, version électronique.

### III- Ouvrages théoriques

Armengaud, F., (2007), *La pragmatique*, Paris, Presses Universitaires de France.

Austin, J L., (1970), *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil.

Blanchet, P., (1995), *La pragmatique. D'Austin à Goffman*, Paris, Bertrand Lacoste.

Eluerd, R., (1985), *La pragmatique Linguistique*, Paris, Nathan.

Maingueneau, D., (2001), *Pragmatique pour le discours littéraire*, Paris, Nathan.

Searle, J.R., (1972), *Les actes de langage*, paris, Herman.

-(1982), *Sens et expression : étude de théorie des actes de langage*, Paris, Minuit.

Moeschler, J. et Reboul A., (1994), *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Seuil.

Moeschler, J., (1985), *Argumentation et conversation. Éléments pour une analyse pragmatique du discours*, Paris, Hatier.

Vanderveken, D., (1988), *Les actes de discours : essai de philosophie du langage et de l'esprit sur la signification des énonciations*, Mardaga, Liege-Bruxelles.

#### **IV- Ouvrages critiques**

##### **- Mémoires**

Abogo, E. N., (2017), « La modalité exclamative et la relation interlocutive dans *Trois prétendants...un mari* de Guillaume Oyono Mbia », mémoire de DIPES II, École normale supérieure de Yaoundé, inédit.

Aboudi. S., (1997) « Les actes illocutoires dans *Trois prétendants...un mari* de Guillaume Oyono Mbia », mémoire de DIPES II, École normale supérieure de Yaoundé, inédit.

Dayang, P., (2008), « Analyse pragmatique : les actes de langage dans la *Croix du Sud* de Joseph Ngoué », mémoire de DIPES II, École normale supérieure de Yaoundé, inédit.

Dubost, V., (1992), *Étude socio-pragmatique du discours publicitaire en fonction de la variable « sexe » : le cas des pilules rouges et des pilules moro (1910-1950)*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec, (en ligne), consulté le 28 mai 2019 à 14 : 18, URL : [http : //depot-euqtr.ca/id/eprint/5415](http://depot-euqtr.ca/id/eprint/5415).

Mbia, E. C. R., (1999), « Le langage comme manifestation du pouvoir dans *Hamlet* de Shakespeare », mémoire de DIPES II, École normale supérieure de Yaoundé, inédit.

Nguimbous, E. T., (2012) « La valeur pragmatique des énoncés injonctifs dans *Petit-Jo, Enfants des rues* d'Evelyne Mpoudi Ngolle », mémoire de DIPES II, École normale supérieure de Yaoundé, inédit.

Noah, B. L., (1999), « Le discours injonctif dans *La Tragédie du Roi Christophe* d'Aimé Césaire », mémoire de DIPES II, École normale supérieure de Yaoundé, inédit.

## - Articles

Jacques, F., (1984), « La pragmatique », *Encyclopaedia Universalis*, (en ligne), consulté le 28 mai 2019 à 22 : 40, URL : [http:// www.universalis.fr/encyclopedie/pragmatique](http://www.universalis.fr/encyclopedie/pragmatique).

Landragin, F., (2003), Compte rendu de l'ouvrage : « Les actes de langage dans le discours » de Kerbrat-Orecchioni, *Bulletin de Société et Linguistique de Paris*, XCVIII (2), (en ligne), consulté le 27 mai 2019 à 22 : 47, URL : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00136501>.

Malutan, C., (2011), « Actes de parole dans une méthode d'apprentissage du français langue étrangère », *STUDIA, UBB PHILOLOGIE*, LV1, 2, editura presa universitara clujeana (en ligne), consulté le 27 mai 2019 à 23 : 00, URL : <https://www.diacronia.ro/indexing/details/A15617/pdf>.

Narjes, E., (2010), « Une question, est-ce toujours une demande d'information ? », *Jordan journal of modern languages and literature*, Vol. 2 N° 2, pp. 131-149, (en ligne), consulté le 28 mai 2019 à 10 : 23, <https://www.researchgate.net> > profile.

Petitjean, A., (2010), « Actes de langage et textualité dramatique : aspects linguistiques et didactique », *Roumanie* n°15, pp. 241-254, (en ligne), consulté le 28 mai 2019 à 10 : 26, <https://gerflint.fr>> Base> andré\_petitjean.

Réthoré, J., (1989), « La pragmatique linguistique de Peirce », *Études littéraires*, vol.21, n°3, pp.49-58, (en ligne), consulté le 28 mai 2019 à 13 : 39, <https://www.erudit.org>>journals>etudlitt.

Sperber, D. et Deidre, W., (1989), « Remarques sur l'interprétation des énoncés selon Paul Grice », *Communications*, n°30,1979, p.82-83, (en ligne), consulté le 28 mai 2019 à 13 : 54, [https:// scholar.google.com](https://scholar.google.com).

Zivkovic, D., (2017), « Une approche pragmatique de l'analyse du discours et son application à la didactique du français sur objectif spécifique », *Linguistics and literature*, vol.15, n°1, pp.73-83, (en ligne), conslté le 28 mai 19 à 14 : 00, <https://researchgate.net>>publication.



## TABLE DES MATIÈRES

<b>DÉDICACE.....</b>	<b>i</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>ii</b>
<b>RÉSUMÉ.....</b>	<b>iii</b>
<b>ABSTRACT .....</b>	<b>iv</b>
<b>LISTE DES ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>v</b>
<b>INTRODUCTION GÉNÉRALE.....</b>	<b>1</b>
<b>CHAPITRE 1 : APPROCHE THÉORIQUE DES ACTES DE LANGAGE.....</b>	<b>8</b>
1.1-L'ORIGINE ET ÉVOLUTION DE LA THÉORIE DES ACTES DE LANGAGE ...	8
<b>1.1.1- Les précurseurs.....</b>	<b>8</b>
1.1.2-Les Types d'énoncés.....	9
1.1.2.1- Les énoncés constatifs.....	10
1.1.2.2- Les énoncés performatifs .....	10
1.1.3- Les types d'actes de langage.....	11
1.1.3.1- L'acte locutoire .....	11
1.1.3.2- L'acte illocutoire .....	12
1.1.3.3- L'acte perlocutoire .....	12
1.1.6- Les actes de langage directs et indirects .....	15
1.1.6.1- Les actes de langage directs .....	15
1.1.6.2-Les actes de langage indirects .....	15
1.2- LES TAXINOMIES DES ACTES DE LANGAGE SELON AUSTIN, SEARLE ET RÉCANATI .....	17
1.2.1- La taxinomie d'Austin .....	17
1.2.2-La taxinomie de Searle.....	17
1.2.3- La taxinomie de Récanati.....	19
<b>CHAPITRE 2 : LES PROMISSIFS DANS NGUM A JEMEA .....</b>	<b>21</b>
2.1- LES PROMESSES ET SERMENTS .....	21
2.1.1- Les promesses .....	21
2.1.1.1- Les promesses renvoyant à l'intronisation de R.D.M.B.....	21
2.1.1.2- Les promesses relevant de la défense de la nation.....	22
2.1.1.3- Les promesses évoquant la supériorité des colons.....	24
2.1.2- Les serments.....	25

2.2- LES MENACES ET SOUHAITS .....	26
2.2.1- Les menaces .....	26
2.2.2- Les souhaits.....	27
<b>CHAPITRE 3 : LES ASSERTIFS DANS <i>NGUM A JEMEA</i>.....</b>	<b>31</b>
3.1-LES ASSERTIONS .....	31
3.1.1- Les assertions affirmatives.....	31
3.1.1.1- Les assertions affirmatives évoquant l’engagement et le patriotisme.....	31
3.1.1.2- Les assertions affirmatives décrivant la dignité et l’honneur de RDMB.....	33
3.1.1.3- Les assertions affirmatives parlant de l’espoir .....	34
3.1.1.4- Les assertions affirmatives relevant de la satisfaction et/ou de la fierté .....	35
3.1.1.5- Les assertions affirmatives parlant de l’hypocrisie .....	36
3.1.1.6- Les assertions affirmatives évoquant l’idée d’autorité ou de supériorité....	36
3.1.1.7- Les assertions affirmatives présentant l’idée de critique .....	37
3.1.1.8- Les assertions affirmatives parlant de la ségrégation raciale ou spatiale.....	39
3.1.2- Les assertions négatives .....	40
3.1.2.1- Les assertions négatives relevant de la résistance .....	40
3.1.2.2- Les assertions négatives parlant d’autorité et du courage.....	41
3.2- LES INFORMATIONS ET LES EXPLICATIONS .....	42
3.2.1- Les informations .....	42
3.2.1.1- Les informations relevant du soutien apporté à Dualla Manga .....	42
3.2.1.2- Les informations parlant de l’intégrité.....	42
3.2.1.3- Les informations évoquant l’idée de résistance .....	43
3.2.1.4- Les informations relevant de l’injustice.....	43
3.2.2- Les explications .....	44
3.2.2.1- Les explications évoquant le patriotisme.....	44
3.2.2.2- Les explications parlant de la résistance .....	45
<b>CHAPITRE 4 : LES DIRECTIFS DANS <i>NGUM A JEMEA</i>.....</b>	<b>47</b>
4.1- LES REQUÊTES, LES ORDRES ET LES INTERDICTIONS .....	47
4.1.1- Les requêtes .....	47
4.1.1.1- Les requêtes relevant de la prière et de révolte.....	47
4.1.1.2- Les requêtes parlant de la coopération .....	49
4.1.1.3- Les requêtes évoquant l’affection .....	50
4.1.2- Les ordres.....	51

4.1.2.1-Les ordres relevant de l'intronisation de Dualla Manga Bell .....	51
4.1.2.2-Les ordres parlant de la supériorité des Blancs .....	52
4.1.2.3-Les ordres évoquant l'autorité traditionnelle et familiale .....	53
4.1.3-Les interdictions.....	54
4.1.3.1-Les interdictions relevant de la domination .....	54
4.1.3.2- Les interdictions parlant du patriotisme .....	55
4.2- LES CONSEILS OU RECOMMANDATIONS ET LES QUESTIONS.....	56
4.2.1-Les conseils ou recommandations .....	56
4.2.1.1-Les conseils évoquant le comportement d'un chef exemplaire.....	56
4.1.1.2- Les derniers conseils ou recommandations de Dualla Manga .....	57
4.2.2-Les questions.....	58
4.2.2.1-Les questions comme demandes d'information.....	58
4.2.2.2- Les questions comme demandes de vérification .....	58
<b>CONCLUSION GÉNÉRALE .....</b>	<b>60</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>64</b>